

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2017



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 11 janvier 2017

Place des jeunes dans les territoires ruraux

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS.....	5
Démission d'un membre du Bureau	5
Vœux du Président de la République	5
LA PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX.....	5
PRESENTATION DU PROJET D'AVIS	6
ALLOCATION DE MONSIEUR PATRICK KANNER, MINISTRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	13
DISCUSSION GENERALE.....	22
UNAF - M.Feretti.....	22
UNSA - M. Chevalier	23
Agriculture - Mme Valentin.....	25
Artisanat - Mme Sahuét.....	26
Associations - M. Lasnier	27
CFDT - Mme Esch	29
CFE-CGC - Mme Couvert	30
CFTC - Mme Roger.....	31
CGT - M. Fournel.....	32
CGT-FO - M. Kottelat	34
Coopération - Mme Roudil.....	35
Entreprises - M. Guillaume	37
Environnement et nature - M. Le Bouler.....	38
Mutualité - M. Junique.....	39
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Delair	41
Outre-mer - Mme Bouchaut-Choisy	43
Personnalité qualifiée - M.Cabrespines.....	44
Personnalité qualifiée – M. Aschieri pour Mme Claveirole	46
Professions libérales - M. Chassang.....	48
VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS	49

ANNEXE.....	53
Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Danielle Even et Bertrand Coly, rapporteurs	54

Présidence de M. Patrick Bernasconi

La séance est ouverte à 14 heures.

COMMUNICATIONS

Démission d'un membre du Bureau

M. le Président. Monsieur Bernard Stalter, représentant le groupe de l'artisanat, a fait connaître sa décision de démissionner auprès du Bureau du Conseil économique, social et environnemental. Conformément à l'article 4 du règlement intérieur, la vacance dans la composition du Bureau est pourvue lors de l'assemblée plénière qui en suit l'annonce, sans que ce délai puisse être inférieur à deux semaines. En conséquence, je vous propose de procéder à son remplacement, au Bureau, dans deux semaines, le mercredi 25 janvier. Le vote aura lieu dans les conditions habituelles, c'est-à-dire à bulletin secret et par appel nominal à la tribune. Pour ne pas décaler le programme prévu et étant donné que la procédure est assez longue, je vous propose que nous commençons la séance à 14 heures.

Vœux du Président de la République

M. le Président. Mes chers collègues, hier, aux vœux du Président de la République aux Bureaux des assemblées et aux corps constitués, le Président de la République a évoqué le CESE pour souligner le rôle que pourrait jouer celui-ci en particulier sur le champ des pétitions. Il lui apparaissait que cela pourrait être une bonne idée que le CESE puisse être un « pré-filtre » pour les deux assemblées. La façon dont nous envisageons les choses au sein de cette assemblée semble donc partagée par un assez grand nombre. D'ailleurs, nous avons reçu, avec le Bureau, Nathalie Kosciusko-Morizet qui était un peu sur cette logique. C'est une idée à poursuivre, à travailler et à mettre en œuvre suite aux travaux de la mission réalisés par Dominique Gillier.

LA PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX

M. le Président. L'ordre du jour de notre assemblée plénière de ce jour prévoit l'examen du projet d'avis relatif à *La place des jeunes dans les territoires ruraux*, présenté par Danielle Even et Bertrand Coly, rapporteurs, au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par Xavier Nau, et de la section de l'aménagement durable des territoires, présidée par Eveline Duhamel.

Je salue la présence, au banc du gouvernement et du parlement, de Monsieur Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, accompagné de Monsieur Alexis Ridde, conseiller pour les politiques interministérielles et locales de jeunesse auprès du ministre, de Madame Marianne Beseme, directrice adjointe de cabinet en charge de la jeunesse auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et de Monsieur Nicolas Delaunay, directeur adjoint du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales.

PRESENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. J'invite les deux rapporteurs, Danielle Even et Bertrand Coly à venir nous présenter ce projet d'avis.

(Projection d'une vidéo)

M. Coly rapporteur. Monsieur le ministre, madame et messieurs les conseillers des ministres, mesdames et messieurs chers collègues et chers spectateurs, la vidéo que l'on vient de voir nous semblait importante pour mettre en lumière une contradiction que révèle le projet d'avis sur la place des jeunes dans les territoires ruraux : après les avoir écoutés on se rend compte que les jeunes des territoires ruraux ont plus qu'ailleurs envie de se prendre en main, de porter des projets, de s'investir pour vivre sur ces territoires et que ces territoires, plus que les autres, ont besoin de ces jeunes pour s'inventer un futur. Dans le même temps, on note que sur ces territoires-là les jeunes sont souvent les moins considérés et les moins pris en compte notamment au sein des politiques publiques.

Plus concrètement, nous avons voulu répondre à différentes questions :

- qui sont les jeunes et comment vivent-ils dans les territoires ruraux ?
- comment améliorer leur qualité de vie ?
- comment considérer les jeunes comme des acteurs à part entière du développement de ces territoires ?

Mme Even rapporteure. Ce projet d'avis n'aurait pu être possible sans l'aide de beaucoup d'acteurs. Nous tenons à remercier l'ensemble des auditionnés, soit près de soixante-dix personnes : des chercheurs, des acteurs institutionnels, des acteurs de la jeunesse et des territoires, des conseillers des CESER et des porteurs de projets.

Ce travail a été le fruit de la collaboration entre deux sections, celle de l'aménagement durable des territoires et celle de l'éducation de la culture et de la communication. Nous tenons également à remercier très fortement les administrations de ces sections.

Ce travail s'est aussi appuyé sur des avis du CESE et notamment sur celui sur le dynamisme des territoires ruraux voté en octobre 2015, car comme nous le notons dans le rapport il y a évidemment une communauté de destin entre les jeunes et les autres habitants d'un territoire.

En ce moment, nous avons une pensée toute particulière pour les jeunes porteurs de projets que vous avez vus sur la vidéo - et que nous avons rencontrés le 13 octobre dernier - pour leur dynamisme et leur action territoriale. Certains d'entre eux sont présents aujourd'hui - merci à vous - d'autres nous regardent *via* le streaming. Un grand merci pour votre venue dans ce lieu.

Notre présentation va se faire en deux temps. La première partie sera consacrée aux constats, la seconde aux préconisations.

M. Coly. Concernant les constats, la méthode nous a permis de faire trois parties :

- qui sont les jeunes ruraux ?
- comment s'engagent-ils sur les territoires ?
- comment sont-ils pris en compte par les politiques publiques ?
- qui sont les jeunes ?

La question est complexe car les profils sont divers dans les territoires et les territoires ruraux plus complexes que les clichés parfois véhiculés sur les jeunes ruraux. Cependant, ils sont 1,6 million de jeunes âgés de 15 à 29 ans sur les territoires ruraux.

Y a-t-il une différence entre les jeunes ruraux et les jeunes urbains ? Y avait-il un sens à faire ce projet d'avis ?

Si les modes de vie se ressemblent, à travers ce projet d'avis nous avons pu montrer qu'il existe de vraies spécificités et caractéristiques des jeunes qui vivent sur ces territoires. Trois points nous semblent particulièrement importants pour les décrire.

D'abord, leur insertion professionnelle. Ils ont de meilleurs résultats scolaires jusqu'à la troisième, par rapport à la moyenne nationale, ce qui montre l'efficacité de l'école en milieu rural qui arrive à combler des inégalités alors que dans les territoires ruraux on sait que les classes populaires sont davantage présentes que sur les autres territoires.

Ensuite, les jeunes ruraux se tournent davantage vers les filières professionnelles. Après la troisième ils sont 50 % en milieu rural à choisir cette voie contre 40 % des jeunes urbains. La moindre offre de formation restreint souvent les choix dans les territoires éloignés des grandes villes.

Enfin les jeunes ruraux font des études supérieures plus courtes. Ils sont 7,3 % à posséder un diplôme universitaire du deuxième et troisième cycle contre 15,4 % pour les jeunes urbains. De ce fait, l'entrée sur le marché du travail se fait généralement de manière plus rapide. Le taux d'emploi est plus élevé que chez les jeunes urbains et si le taux de chômage est relativement moindre, mais très différent selon les territoires, le nombre de jeunes ruraux sans emploi ni formation est particulièrement élevé : 24,4 % des jeunes dans les territoires ruraux contre 20,8 % dans les territoires urbains, ce que l'on appelle les NEET.

Ils sont, comme le reste de la population en milieu rural, fortement impactés par les questions de mobilité, impactés financièrement parce qu'avoir un véhicule - et l'entretenir - coûte cher, impactés économiquement, en particulier sur leur employabilité. Ils sont nombreux à avoir des difficultés à se rendre à leur travail, à leur formation, ou pour se rendre aux missions locales ou à Pôle Emploi. Ainsi 32 % des jeunes n'ont pas pu assister à un entretien pour un emploi faute de transport.

Ils sont également impactés culturellement sur l'accès aux infrastructures et socialement sur les choix qu'ils peuvent faire, jusqu'à l'accès aux soins et à l'ensemble des droits de manière plus globale.

Il y a également des inégalités entre les jeunes femmes et les jeunes hommes, particulièrement marqués à travers le travail que l'on a pu faire et qui a été éclairé par le projet d'avis.

D'abord, on observe une division plus genrée des rôles sociaux : dans l'orientation, les loisirs et l'occupation de l'espace public. Plus particulièrement sur l'orientation : les inégalités femmes/hommes sont plus marquées qu'en milieu urbain. Par exemple, dans la voie professionnelle : les jeunes femmes sont particulièrement sous représentées dans les métiers « *traditionnellement masculins* » comme le bâtiment ou la mécanique, et particulièrement sur représentées dans les métiers du social.

Elles sont plus impactées par le chômage et le temps partiel : dans les ZRR, parmi les demandeurs d'emplois de -25 ans, 6 % sont des femmes contre 50 % en moyenne en France métropolitaine.

Mme Even. Les jeunes s'engagent fortement. La vidéo de présentation vous a montré la richesse d'une infime partie des projets qui existent. Un chiffre : 18 % des jeunes ruraux sont bénévoles dans une association contre 13 % des jeunes dans des villes de plus de 5 000 habitants ou dans des grandes agglomérations urbaines.

Ils se sentent, pour beaucoup, appartenir à leur lieu de vie.

Cependant, les jeunes ruraux n'ont pas confiance dans la politique : 92 % ne font pas confiance aux politiques. Leur confiance dans le parlement a chuté passant de 64 % en 1990 à 38 % en 2008, alors qu'elle est restée relativement stable chez les jeunes urbains.

Nous nous sommes posé la question de la prise en compte des jeunes ruraux dans les politiques publiques.

M. Coly. Tout d'abord, il convient de rappeler que la « jeunesse » est désormais un nouvel âge de la vie, un âge de transition fait d'allers retours et d'évènements marquants : premier emploi stable, sortie du domicile familial, accueil d'un premier enfant, etc. Cette période pose des problématiques spécifiques en termes de logement, de santé, de mobilité, d'accès à l'emploi, et d'accès aux droits plus largement. Or, en milieu rural particulièrement, les politiques jeunesse (lorsqu'elles existent) se confondent généralement à une politique enfance - et s'arrêtent vers 14-16 ans - liées aux sports et loisirs. Dans le même temps, les jeunes sont oubliés des politiques globales liées à l'emploi, au logement, du fait de leur faible nombre.

Cela se traduit dans les faits : une étude faite en Ille-et-Vilaine a montré que la jeunesse est inscrite comme une priorité politique dans 9 communes urbaines sur 10 contre seulement 1 commune rurale sur 4.

Enfin, il existe un problème de représentation de la jeunesse sur les territoires ruraux où les jeunes sont perçus comme source de problèmes et rarement comme une ressource.

Une étude de la CNAF montre que les élus ont des difficultés à appréhender le public jeune soit parce qu'ils n'arrivent pas à savoir précisément ce qu'ils veulent, soit que leur demande est considérée comme impossible à satisfaire.

Tous ces constats nous amènent à trois volets de préconisations.

Mme Even. Nous vous l'avons dit, se préoccuper des jeunes dans les territoires ruraux peut prendre de multiples formes, c'est pourquoi nous ne pourrions vous présenter toutes nos préconisations. Nous avons fait le choix de ne vous en donner que trois. Il s'agit de :

- la compétence jeunesse obligatoire ;
- des campus ruraux de projets ;
- des pactes ruraux jeunesse.

Comme vient de le préciser Bertrand, il n'existe pas aujourd'hui de compétence « jeunesse » obligatoire dans le panorama des compétences des collectivités territoriales. Cela conduit à un éparpillement de la gestion des problématiques des jeunes dans les politiques publiques, à un manque de coordination ou, pire, souvent, à un oubli.

Pour pallier à cela, nous proposons donc d'instaurer une compétence « jeunesse » obligatoire dans les communautés de communes, car elles nous paraissent être l'échelon pertinent pour mener à bien une véritable politique jeunesse sur les bassins de vie. Il faut profiter des mutations des collectivités territoriales pour proposer ce changement.

Pourquoi une compétence jeunesse obligatoire ?

Pour mieux structurer l'action des acteurs autour des questions de jeunesse et coordonner les acteurs existants. En effet, en l'état actuel du dispositif, il existe des outils mobilisables pour prendre en compte la totalité des champs qui concernent les jeunes.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Trois éléments nous semblent importants :

- réaliser des diagnostics territoriaux précis pour connaître les besoins des jeunes du territoire, et les moyens locaux disponibles ;
- utiliser des outils pertinents. Nous pensons à deux outils en particulier : créer des Projets jeunesse de territoire sur les modèles des Projets éducatifs territoriaux (PEDT) ; mobiliser les conseils de développement qui seraient redynamisés ;
- faire participer les jeunes à l'élaboration et à l'évaluation de ces politiques, en favorisant les lieux propices à l'échange entre élus et jeunes, en limitant le nombre de mandats dans le temps.

L'un des outils de cette compétence jeunesse peut être les campus ruraux de projets, que Bertrand va vous exposer.

M. Coly. C'est notre deuxième préconisation : créer des campus ruraux de projets.

Qu'est-ce que les campus ruraux ?

C'est mettre en synergie des acteurs, des projets et des moyens sur un territoire pour susciter l'envie des jeunes de créer des projets et les accompagner dans ces initiatives, qui peuvent aller de l'engagement à la création d'activités économiques. C'est aussi rendre plus lisibles les outils existants pour créer ces projets.

Ces campus doivent s'appuyer sur les acteurs présents sur les territoires, que nous avons pu rencontrer : les missions locales, les associations, notamment d'éducation populaire, les acteurs des chambres consulaires, les acteurs du développement économique plus largement ou de l'économie sociale et solidaire.

Cela nécessite de renforcer les dispositifs pour les rendre opérationnels sur les territoires ruraux. Par exemple : développer le service civique passe par la mise en place d'une bourse comme cela se fait pour le service volontaire européen qui permet de faciliter l'engagement et la mobilité des jeunes.

En effet, il nous paraît important de favoriser des mobilités longues au sein de chaque parcours.

Concrètement, il s'agit de faire exister par ces campus, sur chaque bassin de vie, des lieux soit existants à partir d'acteurs déjà présents, soit de créer directement un campus rural de projet, compétent en ingénierie de projet qui permettrait aussi aux jeunes de devenir des acteurs du développement local.

Mme Even. Notre troisième et dernier volet de préconisations porte sur la mise en place d'un « pacte jeunes ruraux », qui s'appuierait sur les dispositifs existants comme les contrats de ruralité.

Le gouvernement a mis en place des « contrats de ruralité » pour développer les espaces ruraux et réduire les inégalités entre les territoires. Ces contrats sont signés entre le gouvernement et les collectivités et présentent des objectifs et des moyens financiers particuliers.

Nous proposons de créer un volet « jeunes ruraux » dans chaque contrat de ruralité, pour que les problématiques liées aux jeunes ruraux soient prises en compte dans chaque projet de développement local.

Pour quels objectifs ?

Nous souhaiterions que ces « pactes jeunes ruraux » s'orientent vers cinq thématiques précises : l'égalité femmes/hommes, l'accès à la formation, au logement, à la mobilité physique et à la santé.

Trois focus nous semblent importants à faire :

Sur l'égalité femmes/hommes : nous proposons de mieux former les animateurs jeunesse et sportifs, mais aussi les élus locaux et les agents en charge de l'orientation scolaire à cette thématique.

Nous proposons également de prendre en compte cette dimension dans chaque schéma, projet et budget local.

Sur la formation : nous proposons de diversifier les filières de formation sur les territoires mais aussi de renforcer les actions du service public régional de l'orientation en faveur d'une meilleure coopération entre les acteurs de l'orientation.

Nous souhaitons aussi favoriser la mobilité des jeunes par l'attribution de bourses aux logements et aux transports.

Enfin, sur la mobilité : nous souhaitons favoriser les systèmes d'auto-partage et de covoiturage.

Nous proposons également d'intégrer l'apprentissage du permis de conduire dans les formations agricoles et professionnelle mais aussi pour les jeunes accompagnés par les missions locales ou en service civique. Nous souhaitons également la prise en charge totale ou partielle des transports en commun pour les jeunes ruraux, quand cela n'est pas fait.

En conclusion, nous souhaitons donner la parole à deux jeunes porteuses de projets que nous avons rencontrées lors de la journée de travail du 13 octobre dernier. Mylène Osmond et Tonya Courselle vont nous dire ce qu'elles retiennent du projet d'avis et souhaiteraient vous faire passer un message, à vous monsieur le ministre, mais aussi à vous, chers collègues.

Tonya Courselle. J'ai 19 ans, je vis et je suis scolarisée en milieu rural. Mon problème est le transport : j'ai deux heures de bus pour aller en formation quand en voiture cela me prendrait 30 minutes !

Autre point noir : le coût qui est de 15 euros aller/retour.

C'est aussi beaucoup de fatigue puisque je dois me lever à 5 heures tous les matins pour commencer les cours à 9 heures 15.

Mais derrière ces freins, il y a un côté positif. Cela m'a permis d'accéder à la formation que je souhaite et de faire un stage. J'ai ainsi pu réaliser mon rêve en écrivant et en réalisant une pièce de théâtre, que je vais bientôt jouer.

Le message que je souhaite faire passer est le suivant : faites confiance aux jeunes pour qu'ils puissent faire leurs preuves et les accompagner dans leurs projets car on peut devenir acteurs de nos territoires.

(Applaudissements.)

Mylène Osmond. Bonjour à toutes et à tous. J'ai 24 ans, je vis également en milieu rural depuis mon enfance et je compte bien y rester ! Pour cela je suis autonome depuis l'âge de 18 ans. Mon frein quant à moi a été dans le domaine financier, j'ai dû faire un prêt pour continuer mes études et me former dans une filière qui me convient parfaitement. C'est un épanouissement personnel, dans l'idée de développer les territoires ruraux.

Mon message est de donner les moyens aux jeunes pour dynamiser leur territoire, pour qu'ils deviennent leurs propres acteurs du territoire. Il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a rien sur le territoire, il faut faire bouger les choses. Il faut aussi qu'ils soient perçus comme entité sociale. N'oubliez pas que la jeunesse a des idées plein la tête. On demande juste que l'on nous aide et que l'on nous accompagne pour réaliser ces projets.

Je vous demande d'aider les jeunes à dynamiser et à être acteurs des territoires.

(Applaudissements.)

Mme Even, rapporteure. Nous arrivons au terme de notre présentation. Je souhaite vous remercier avec une attention particulière à l'ensemble des collègues de nos deux sections, qui ont été d'un apport et d'une bienveillance particulière avec nous. Merci également aux administrateurs.

Nous allons céder la parole à Monsieur le ministre.

(Applaudissements.)

M. le Président. Merci à vous.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR PATRICK KANNER,
MINISTRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ¹**

M. le Président. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Kanner. Merci. Je constate qu'ici ce sont les membres qui cèdent la parole aux invités, en général c'est le rôle du Président ! Je vous taquine, cela me permet de voir que vous travaillez dans un esprit moins formel - et pourquoi pas et tant mieux ! - que dans d'autres assemblées comme celle que je vais rejoindre pour les questions d'actualité au gouvernement, à l'Assemblée nationale et où le Premier ministre souhaite vraiment dans cette période particulière de fin de session parlementaire et de fin de quinquennat que les ministres soient, comme on dit, « *au banc* ».

J'ai été très heureux d'écouter la présentation de ce très beau projet d'avis. J'y reviendrai longuement dans mon intervention.

« *La relève, osons la jeunesse !* » C'est un petit ouvrage que j'ai commis à la Fondation Jean Jaurès. Il est disponible en ligne et, ce, gratuitement maintenant. Mais c'est vrai qu'il faut savoir, sinon renverser la table, du moins faire bouger les lignes.

Merci, monsieur le président du Conseil économique, social et environnemental, de me permettre d'intervenir aujourd'hui devant vous. Je voudrais remercier Mme la rapporteure, Danielle Even, et M. le rapporteur, Bertrand Coly, un des cofondateurs du Forum français de la jeunesse - il faut le rappeler - en 2012, sauf erreur de ma part, saluer les membres du Conseil économique, social et environnemental - je reconnais beaucoup d'amis dans cette instance importante - et remercier Tonya Courselle et Mylène Osmond pour leur expression de fin de présentation.

¹ Seul le prononcé fait foi

Je voudrais aussi vous dire le plaisir qui est le mien de voir cette phrase, que je cite : « *Je souhaite que la jeunesse soit perçue en tant qu'actrice à part entière du monde rural ; elle doit se voir et être vue comme un élément moteur de la construction des solutions* », dans la lettre de « commande » de ce projet d'avis, de Manuel Valls, en date du 19 juillet 2016.

Même si, par définition, un projet d'avis en assemblée plénière est toujours réducteur, on retrouve là tout le dynamisme, toute la sagacité, toute la pertinence des analyses du Conseil économique, social et environnemental parce qu'il est composé effectivement de « *sachants* » - permettez-moi l'expression - capables d'exprimer, notamment pour ce qui nous intéresse aujourd'hui, la position des territoires, du territoire rural en particulier.

Mesdames et messieurs, monsieur le président, c'est un plaisir que de me retrouver devant vous, parmi vous, et c'est un honneur pour moi de vous apporter ainsi la réponse du gouvernement au projet d'avis que les rapporteurs viennent de nous présenter en assemblée plénière. Je tiens avant tout à remercier vos rapporteurs, à les féliciter pour l'excellent travail qui a été le leur, dans un temps réduit - toujours trop réduit, diront certains - mais c'est l'occasion pour nous de faire avancer un minimum de dossiers.

À travers ce projet d'avis soumis à délibération ce jour, vous nous rappelez l'importance d'améliorer les conditions de vie des jeunes et de n'en laisser aucun à l'écart. Le diagnostic est assez flagrant ainsi que les deux témoignages présentés à la fin de votre intervention.

Deux ans jour pour jour après la mobilisation citoyenne du 11 janvier 2015 - nous sommes le 11 janvier 2017 - qui a montré au monde la force et la capacité de résilience de la société française, il est en effet plus que nécessaire, plus que jamais, de nous souvenir que la République doit pouvoir s'adresser à tous ses enfants, à tous ses territoires et les traiter également ; je dirais même les traiter de manière équitable. Savoir donner plus à ceux qui ont moins d'opportunités, c'est aussi cela, le sens de la promesse républicaine.

Les territoires ruraux ont trop souvent été oubliés, voire ignorés. C'est l'objectif du Gouvernement depuis 2012 que de replacer les campagnes au cœur du projet pour la France et de permettre à chaque citoyen un égal accès aux services, et finalement, de voir reconnaître la ruralité comme une partie intégrante de l'ADN de la République.

Après les Assises de la ruralité en 2014 et les trois comités interministériels, ce sont plus d'une centaine de mesures concrètes concernant tous les aspects de la vie quotidienne qui ont été engagées.

Je voudrais saluer l'action de mon collègue Jean-Michel Baylet, qui ne peut être présent parmi nous - je salue son directeur-adjoint de cabinet - parce que Jean-Michel est vraiment un acharné de la défense de la ruralité et j'y reviendrai aussi à propos de certaines mesures qui ont été portées par ses prédécesseurs et par lui aujourd'hui.

Je pense à l'accès aux services et aux soins, à la téléphonie mobile, au numérique, au renforcement de notre activité économique, au développement des mobilités, ou encore, à la promotion de la transition énergétique.

Je voudrais ici saluer en particulier la création, non pas d'un nouveau corps de l'État, mais d'une nouvelle équipe, d'une nouvelle *task force* de l'État, la création des référents ruralité dans chaque département, qui seront finalement l'équivalent des sous-préfets en charge de l'action de la politique de la ville. C'est une manière de conforter la présence, la structuration de l'État dans les territoires ruraux, et je ne doute pas que ces référents ruralité auront aussi à cœur de mettre en œuvre tout ou partie des préconisations de votre rapport.

Parallèlement, c'est une véritable révolution des politiques publiques de jeunesse qui a été réalisée sous l'impulsion du Président de la République qui, vous le savez, en a fait sa priorité : « *priorité jeunesse* ».

Ce plan, vous le connaissez d'autant mieux qu'il s'est largement inspiré, Monsieur le Président, de votre avis sur *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*, adopté le 12 juin 2012 par votre assemblée.

Si certains doutent encore de l'utilité du Conseil économique, social et environnemental, pour ce qui me concerne, en tant que ministre, en cette fin de quinquennat, je puis vous dire que votre assemblée a parfaitement joué son rôle en proposant, et surtout, en vérifiant que ces propositions ont pu devenir, pour nombre d'entre elles, une réalité politique dans notre pays, dans notre paysage législatif et réglementaire français.

La philosophie qui nous a animés se rappelle en quelques messages prioritaires :

- privilégier le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès aux jeunes aux droits sociaux pour en finir avec l'empilement des mesures dérogatoires et illisibles ;
- favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leur parcours dans leur globalité ;
- lutter contre les inégalités et les discriminations ;
- encourager la participation des jeunes dans le débat public et rendre effective la coconstruction des politiques publiques.

Mon oreille a « tilté » en vous écoutant sur le non-cumul des mandats dans le temps. Oui, après le non-cumul des mandats dans l'espace - entre un mandat de parlementaire et un mandat d'exécutif local - il faudra arriver au non-cumul des mandats dans le temps. Cela ne fera pas plaisir à tout le monde, mais c'est le seul moyen aujourd'hui de ranimer, rénover revivifier la démocratie dans notre pays en permettant notamment à de plus jeunes d'avoir accès aux responsabilités politiques.

Vous le voyez, nos préoccupations respectives se rejoignent. Les préconisations contenues dans le projet d'avis sont ambitieuses ; elles traduisent une compréhension fine des enjeux de la jeunesse dans l'espace rural. Je souhaite ici chaleureusement féliciter les rapporteurs et les remercier pour le travail qui a été le leur et le travail de tous ceux qui ont bien voulu contribuer à cette réalisation.

Mesdames et messieurs, monsieur le président, vous avez quand même tous en tête le calendrier qui est le nôtre ; je n'ai pas le pouvoir de le modifier. L'approche d'échéances électorales importantes n'est jamais très favorable à l'annonce de grands chantiers et pourtant, je crois pouvoir vous dire que vos propositions suscitent l'intérêt du Gouvernement. Nous sommes à la tâche et le serons jusqu'au dernier jour de notre mandat.

Nous entendons bien - c'est le message de Bernard Cazeneuve - continuer à apporter des réponses aux préoccupations et aux ambitions de nos concitoyens et - quelles que soient les échéances, les lumières qui devront être éteintes ou éventuellement rallumées, les cartons qui seront faits, ou peut-être pas faits - il nous faut fixer un cap. C'est l'honneur de la République que de fixer un cap ; après, les Français feront leur choix entre les bilans des uns et des autres et surtout, entre les projets des uns et des autres.

En tout cas, laissez-moi apporter quelques réponses à vos préconisations de ce jour.

Sur la compétence « jeunesse territorialisée », voilà une ambition forte - partagée par de nombreux acteurs - de clarifier les rôles des collectivités en la matière. Je suis personnellement favorable à ce que les communautés de communes s'emparent des questions de jeunesse. Il est pourtant difficile d'identifier en tant que telle une compétence jeunesse tant elle a à voir avec les politiques sectorielles que sont l'éducation, l'emploi, le logement, la santé, la culture, le sport, le transport, etc.

C'est pourquoi, dans la loi Égalité et Citoyenneté que j'ai défendue au parlement, qui a été votée le 22 décembre et qui est en voie d'analyse par le Conseil constitutionnel avec une réponse de ce Conseil d'ici à fin janvier, nous avons introduit une disposition qui donne à la région le rôle de chef de file des collectivités territoriales pour les politiques de jeunesse.

Il ne s'agit pas de transférer une quelconque compétence nouvelle à la région, mais de lui donner les moyens d'animer et de coordonner l'intervention des collectivités locales en la matière. Chef de file ne signifie pas compétence exclusive d'une collectivité.

C'est donc dans le cadre des conférences territoriales de l'action publique que pourront être débattus les sujets qui concernent les jeunes. Cette nouvelle disposition contribuera à poser aux collectivités la question de la jeunesse et de l'échelon pertinent pour la mise en œuvre des politiques de jeunesse.

Je crois à la subsidiarité en l'espèce ; je ne suis pas certain que les problèmes se posent de la même manière dans toutes les communautés de communes et, en l'occurrence, permettre une forme de souplesse, mais en actant le bon échelon que représente l'intercommunalité me paraît la solution médiane par rapport à votre proposition.

Vous le mentionnez dans votre projet d'avis et votre rapport, Madame et Monsieur les rapporteurs : une expérimentation menée en ce moment et financée grâce aux programmes d'investissement d'avenir vise à promouvoir des projets innovants en faveur de la jeunesse ; 54 M€ sont dédiés à favoriser l'émergence de politiques jeunesse globales et intégrées à l'échelle d'un territoire en incitant les acteurs à concevoir des projets structurants ambitieux et partenariaux.

Je me souviens de mon débat - je venais d'être nommé au gouvernement - avec Louis Schweitzer, Commissaire général à l'investissement, qui disait : « *En quoi les PIA peuvent-ils être mobilisés et mobilisables pour ce type d'expérimentations ?* ». Je lui ai dit : « *Si le PIA (programme d'investissement d'avenir) ne s'intéresse pas aux politiques d'intervention de la jeunesse, je ne sais pas à quoi vraiment il peut servir en tant que tel* ». Il en a été convaincu et aujourd'hui, nous avons devant nous des projets qui doivent être coordonnés, qui doivent améliorer la lisibilité des dispositifs et proposer une réponse cohérente et pertinente aux difficultés rencontrées par les jeunes du territoire concerné.

Monsieur le président, parmi les seize projets retenus, sept portent, pour tout ou partie, sur les territoires ruraux et il faudra naturellement tenir compte de l'analyse qui sera faite suite à cette expérimentation.

C'est l'occasion de promouvoir de nouveaux modes de gouvernance des politiques de jeunesse dans le monde rural. S'il me paraît trop tôt, à ce stade - et notamment après le vote de textes comme la loi NOTRe - d'imposer une compétence obligatoire à quelque collectivité que ce soit - au risque, d'ailleurs, qu'une compétence obligatoire à une collectivité devienne une forme d'exclusive et provoque même l'exclusion ou le retrait de fait d'autres collectivités qui peuvent s'intéresser à la jeunesse - ou de mettre en œuvre une telle disposition, je suis convaincu que nous allons ainsi contribuer néanmoins à faire bouger les choses au travers du PIA jeunesse.

Par ailleurs, vous connaissez mon engagement pour la participation des citoyens. La loi Égalité et Citoyenneté contient des dispositions visant à développer les conseils de jeunes et à rétablir également le dialogue structuré que vous avez toujours appelé de vos vœux, et je m'en félicite.

Deuxième sujet de préconisation : les campus ruraux de projets. Voilà une belle idée. Je ne peux que partager l'ambition de donner aux citoyens la possibilité de développer leurs propres projets, de se mettre en réseau, de dialoguer et de construire ensemble ce que sera leur territoire.

Mon ministère et celui de Jean-Michel Baylet soutiennent le projet du MRJC de fabrique du monde rural - dont je reconnais certains aspects dans votre proposition des campus ruraux - et nous allons d'ailleurs, très bientôt, dans l'Oise pour inaugurer une de ces fabriques.

J'ai également, avec le CNAJEP, lancé en 2015 un appel à projets pour le développement des fabriques d'initiative citoyenne. Aujourd'hui, 47 fabriques ont été repérées sur le territoire métropolitain et ultra-marin ; près de la moitié d'entre elles développent des actions en milieu rural dont 14 de manière exclusive.

Je souhaite que ces expériences soient suivies et évaluées afin qu'elles puissent apporter leur enrichissement au développement des campus que vous appelez de vos vœux. L'INJEP, en charge notamment du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, est un lieu de ressources qui sera utilement mobilisé à cette fin, je m'y engage ; en tout cas, je m'engage à mettre le dossier sur ses rails avant la fin de notre quinquennat.

Troisième proposition : impact jeunes ruraux, une série de mesures pour les jeunes qui rencontrent les sujets qui m'intéressent en premier lieu. Je vous le rappelais en introduction, mesdames et messieurs, le souci du gouvernement a été avant tout de privilégier le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès aux droits sociaux.

Je pense en effet que les jeunes ruraux seront les premiers à bénéficier des mesures récentes issues de la loi Travail et de la loi Égalité et Citoyenneté.

Depuis le 1^{er} janvier, la garantie jeunes est étendue à tout le territoire et tous les jeunes en situation de précarité qui ne sont ni en emploi ni en formation ni en études peuvent y avoir accès, les fameux NEET que vous avez évoqués en français, les JAMO (Jeunes avec moins d'opportunités), des vocables qui sont assez particuliers, et parfois même assez insultants, mais dont acte ; peut-être qu'un jour, nous trouverons d'autres formules.

La meilleure formule est de permettre à ces centaines de milliers de jeunes de ne pas être sur le bord du chemin parce que les collectivités n'auront pas pris leurs responsabilités. L'État a pris les siennes en créant et en développant aujourd'hui la garantie jeunes pour une généralisation territoriale.

Mesdames et messieurs, cette mesure de la garantie jeunes est essentielle notamment pour les territoires ruraux où la proportion de jeunes ni en études ni en emploi ni en formation est plus importante qu'ailleurs, cela a été démontré dans le diagnostic.

Le Premier Ministre a d'ailleurs chargé l'un de vos collègues - Antoine Dulin, que je salue - d'une mission de simplification en matière de politiques de jeunesse, et je sais que plusieurs propositions répondront à votre souhait de faciliter l'accès à ce dispositif.

Cher Antoine Dulin, je sais que vous piaffez d'impatience pour remettre votre rapport au Premier Ministre, cela viendra dans quelques semaines. Nous essayons de trouver la date qui permette de valoriser au mieux ce rapport qui sera de grande qualité, je n'en doute pas. Parallèlement, je pense que les jeunes ruraux seront parmi les premiers à mobiliser la nouvelle disposition qui permettra de financer le permis de conduire par le Compte personnel de formation. Une révolution, mesdames et messieurs ! Permettre de financer le permis de conduire sur le Compte personnel de formation, élément du Compte personnel d'activité, qui sera lancé demain par le Premier Ministre, va dans le bon sens. Cela a été souligné dans le diagnostic. Les jeunes ruraux sont aujourd'hui plus sensibles au fait de ne pas avoir de permis de conduire. C'est considéré comme un handicap social qu'il faut savoir absolument traiter.

Je citerai également l'obligation faite aux organismes d'assurance-maladie d'informer les jeunes sur les dispositifs et programmes de prévention et de soins dont ils peuvent bénéficier, et ce à trois reprises dans leur parcours, à partir de la loi Égalité et citoyenneté, une fois qu'elle sera promulguée : à 16 ans, lors de leur sortie du statut d'ayant-droit, puis à 23 ans. Il est très important de pouvoir permettre à des jeunes de pouvoir repérer simplement leurs difficultés sur le plan sanitaire s'il en existe.

Enfin, je n'oublie pas, dans ce projet de texte, la structuration du service public régional de l'orientation (SPRO), la montée en charge du service civique, les plateformes régionales de la mobilité internationale, le programme de rénovation de l'habitat jeune, la garantie locative universelle, l'accompagnement des communes rurales pour la mise en place des projets éducatifs territoriaux (PEDT). Ce sont autant de dispositions qui vont faciliter la vie des jeunes.

En ce jour du lancement des Championnats du monde d'handball, je n'oublie pas que je suis aussi le ministre des Sports. Sachez que le développement maîtrisé des sports de nature fait partie de mes priorités, tant en ce qui concerne l'accès aux espaces - sites et itinéraires de pratique des sports de nature - que la promotion et le développement d'offres d'activités sportives de nature de qualité. Ces sports de nature sont aussi créateurs d'emplois qualifiés, pérennes, non délocalisables en secteur rural, et donc, des perspectives pour les jeunes.

Mesdames, messieurs, monsieur le président, pour répondre aux enjeux spécifiques de l'espace rural - puisque tout cela s'intègre dans une politique globale, que porte notamment Jean-Michel Baylet - laissez-moi vous rappeler qu'en ce début d'année 2017, 1 000 maisons de services au public ont été ouvertes alors qu'une centaine étaient en fonctionnement en 2012. 1 000 maisons de santé pluri professionnelles ont été créées contre 200 en 2012. Plus de 90 % des centres-bourgs recensés en zone blanche sont couverts en 2G. Tous le seront en 3G d'ici le 30 juin, notamment grâce à un soutien financier très important de l'État et porté en particulier par Axelle Lemaire.

2 000 projets ont été soutenus dans le monde rural à travers le fonds de soutien à l'investissement local créé en 2016 et doté de 1 Md€. Il a permis à de nombreuses communes de rattraper leur retard, de réaliser les travaux importants pour améliorer le cadre de vie des habitants. Ce fonds sera reconduit dans le cadre de la loi de finances 2017 et porté à 1,2 Md€.

Dans un monde qui porte, parfois de manière involontaire, mais souvent constatée, des inégalités territoriales, seul l'État peut avoir la force de corriger ces inégalités territoriales. Ce n'est pas le moins d'État qui importe, peut-être pas non plus le mieux d'État, mais le plus d'État dans les collectivités territoriales qui ont besoin de cette intervention forte. Je suis particulièrement inquiet de voir que, y compris dans le grand débat démocratique qui nous attend, certains pensent que c'est le moins d'État qui doit l'emporter en supprimant des services publics et des moyens d'intervention. Ce n'est pas la conception de ce gouvernement, ce n'est pas la conception du Président de la République. Cela passe notamment par la valorisation de ces fameux contrats de ruralité. 30 ont été signés. Ils sont issus des comités interministériels à la ruralité et seront les cadres qui permettront aussi d'intégrer dans vos préconisations une partie des sujets que vous avez portés au travers de ce projet d'avis.

Le travail des rapporteurs pointe un autre sujet d'inquiétude : la force des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'espace rural. Je suis très favorable à votre proposition de renforcer la formation des acteurs de la jeunesse dans ce domaine. Je souhaite que les services déconcentrés de la jeunesse et des sports, placés sous mon autorité, puissent mobiliser les dispositifs existants à cette fin. Je pense notamment aux formations aux métiers de l'animation et du sport, mais aussi aux moyens du fonds de développement de la vie associative (FDVA) pour la formation des bénévoles. Je donnerai des consignes en ce sens à mes services.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, ne doutez pas de la mobilisation du gouvernement pour la jeunesse dans l'espace rural. Je souhaite que les politiques publiques continuent à les soutenir car ils sont une richesse dont notre pays ne peut se passer.

Ces jeunes sont attachés à leur territoire et en sont fiers. Ils veulent le faire vivre, le développer. Ils veulent avoir un avenir à l'intérieur de ces territoires ruraux. Alors sachons les aider.

Aidons-les à élargir leurs horizons car leur ancrage local doit être la base, la fondation de leur développement et non pas le refuge ou un lieu de repli, dans lequel se construit la défiance envers le monde qui nous entoure. Et, sans vouloir faire de politique politicienne, je regarde avec une attention particulière l'évolution du vote des jeunes en direction des formations populistes et notamment en secteur rural. C'est pour moi un vote de désespoir, un vote de repli. Il nous faut l'intégrer dans notre intervention publique.

S'il n'y a pas d'espoir, c'est le populisme, pour ne pas dire la radicalisation, qui existe aussi en secteur rural, qui pourrait demain l'emporter. Je ne le veux pas.

Connectons la jeunesse rurale au monde. Donnons-lui toute la place qui est la sienne dans notre République. Vous l'aurez compris, monsieur le président, madame la rapporteure, monsieur le Rapporteur, mesdames, messieurs les membres du CESE, c'est le combat que je mène pour toute la jeunesse de ce pays, pour la jeunesse de la France rurale.

Je me trouvais ici, le 28 octobre dernier, pour célébrer avec vous, monsieur le président, les 70 ans de l'inscription de votre Conseil dans la Constitution. Laissez-moi vous rappeler cette belle phrase dite par le Président de la République : « *Le CESE peut contribuer à porter la réflexion, aller au-delà des mandats politiques, aller plus loin de ce que la décision publique peut faire et qui va concerner des générations, celles qui nous suivront, à engager des politiques qui dépasseront même celles et ceux qui les ont portées* ».

C'était l'idée originale et cela reste l'idée la plus moderne, faire en sorte que nous puissions, à travers vous et ce que vous représentez, dessiner ce que sera la France de demain et d'après-demain, ce qu'elle doit écarter et porter, les efforts qu'elle doit concentrer pour être davantage elle-même, pour qu'elle puisse relever les défis qui sont face à elle.

Cette phrase du Président de la République a encore toute son actualité. Le projet d'avis dont vous allez maintenant débattre propose une vision d'avenir pour la jeunesse et plus largement pour la France.

Je forme le vœu que les idées qu'il contient puisse prospérer, quelles que soient les échéances dans les politiques publiques qui seront mises en œuvre dans les mois et années qui viennent. En encourageant la réalisation de ce projet d'avis, en encourageant la proposition de rapport porté à l'époque par le Premier Ministre, Manuel Valls, je suis fier de pouvoir compter sur votre mobilisation et de rapprocher encore plus le CESE de l'exécutif, de sa compétence, de sa responsabilité.

Tout cela pour un seul souci : la recherche permanente de l'intérêt général et sa satisfaction.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour vos propos très chaleureux et parce que vous symbolisez ce que doit être, selon moi, l'action de chaque ministre, c'est-à-dire avoir une relation très privilégiée avec cette assemblée.

Notre assemblée cherche à faire les meilleures préconisations, celles de la société civile, qui doivent aider le législateur et les membres du gouvernement. Par votre action et en reprenant les nombreuses préconisations à travers votre action, vous symbolisez tout ce que l'on peut attendre de ceux qui ont la responsabilité de gouverner ce pays.

Je vous remercie et je vous remercie de vos propos très chaleureux à nos égards. Je suis sûr que chaque conseiller y est très sensible.

(Applaudissements)

DISCUSSION GENERALE

M. le Président. Je déclare ouverte la discussion générale. La parole est à M. Feretti au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - M.Feretti

M. Feretti. Parmi les figures oubliées par les politiques publiques et les médias, celle des jeunes vivant en milieu rural arrive probablement en premier. Pourtant, cette jeunesse rurale mérite une attention particulière dans la mesure où elle connaît des problématiques propres. Le projet d'avis contribue à sortir de cet état de fait. Le travail mené en collaboration par deux sections aboutit à des préconisations opérationnelles s'appuyant sur un état des lieux précis : rapport et projet d'avis se sont construits dans des délais contraints et se sont heurtés à la faiblesse des données spécifiques aux jeunes ruraux, par ailleurs variables en fonction des territoires.

Au rang des préconisations prioritaires à nos yeux, le groupe de l'UNAF en retient particulièrement quatre.

Rendre obligatoire une compétence « jeunesse » au sein des communautés de communes correspond au niveau de proximité pertinent pour tenir compte des spécificités des milieux ruraux tout en permettant d'apporter des réponses suffisamment globales aux besoins des jeunes de ces territoires.

La question de la mobilité est primordiale, faute de transports collectifs suffisants pour relier les territoires. En milieu rural, l'accès à la mobilité est bien souvent une condition nécessaire pour trouver un travail, un stage ou même se déplacer dans son territoire. Le groupe de l'UNAF retient avec intérêt la préconisation de développer l'apprentissage du permis de conduire à un moindre coût pour les familles, dans le cadre de la formation initiale ou dans les missions locales. Le financement du permis de conduire peut aussi prendre la forme d'un juste retour de l'État pour les jeunes impliqués dans un service civique.

Les missions locales sont bien identifiées par les jeunes comme un « lieu ressources » pour les accompagner dans l'insertion sociale et professionnelle. La limite d'âge pour y avoir recours, fixée à 25 ans, tombe comme un couperet, annulant tout le bénéfice d'une démarche engagée mais non encore aboutie à l'âge fatidique. Le groupe de l'UNAF soutient la préconisation d'allonger à 29 ans la possibilité d'être accompagné par les missions locales, qui doivent aussi être confortées en tant qu'acteur du développement local.

Enfin, le groupe de l'UNAF rappelle la possibilité retenue dans certains départements d'intégrer un volet jeunesse distinct de la petite enfance dans la mise en œuvre des schémas départementaux des services aux familles. La généralisation de cette possibilité doit être encouragée.

Néanmoins, le groupe de l'UNAF estime que l'affirmation de l'existence d'inégalités très marquées entre les femmes et les hommes dans les zones rurales n'a pas été démontrée. Il regrette également que la mention de droits sexuels et reproductifs ait été introduite sans lien établi avec le sujet du projet d'avis. Malgré ces réserves, le groupe de l'UNAF vous remercie, madame et monsieur les Rapporteurs pour ce travail utile pour le Gouvernement et votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

(Monsieur Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports, quitte l'hémicycle)

M. le Président. La parole est à M. Chevalier au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - M. Chevalier

M. Chevalier. Monsieur le président, chers rapporteurs, mesdames et messieurs les conseillers, cette saisine gouvernementale aura eu le mérite de nous mettre en quête des contours de cette jeunesse des campagnes, invisibles, souvent oubliée car clairsemée, plus discrète et moins turbulente que celle qui vit dans les territoires urbanisés. Oubliée en effet, à tel point que l'on aura pu constater l'indigence des outils statistiques permettant de l'appréhender pour mieux la comprendre.

Cela étant dit, le travail conduit par les deux sections à travers les auditions et un travail de recherche appuyé aura permis d'en dresser le portrait avec suffisamment de netteté pour éviter le piège de la caricature.

Car si cette jeunesse rurale n'est pas homogène, elle présente cependant des caractéristiques qui la distinguent de l'ensemble de la jeunesse de notre pays. Ainsi, ce sont des parcours scolaires trop marqués par des autocensures en matière d'ambition et d'orientation et des études plus courtes qu'ailleurs alors même que les taux de réussite sont meilleurs au collège que dans le reste de l'hexagone. Ce sont aussi des distances qui impactent largement leur mobilité et donc leur choix de formation, leur recherche d'emploi, leur accès à la culture ou aux loisirs ou aux soins, par exemple. Ce sont aussi les questions de citoyenneté, d'implication associative qui sont posées tout comme celles - et c'est important - de l'égalité filles/garçons.

Ce projet avis montre combien la jeunesse qui vit dans ces territoires est confrontée à des problématiques spécifiques. Elle nécessite en conséquence une attention toute particulière ainsi que la mise en place de dispositifs permettant de compenser les manques ou les faiblesses liées à l'isolement, aux distances ou aux représentations qu'elles imposent aux jeunes comme à leurs familles.

Pour l'UNSA, il y a nécessité de traiter ces territoires pour que les jeunes qui y vivent - et qui comme le rapport le montre y sont très attachés - puissent y construire leur avenir sans se sentir exclus ou tenus à l'écart d'un monde en mouvement. À se percevoir oublié des politiques publiques on voit combien le monde rural, plus qu'ailleurs, succombe aujourd'hui au vote extrémiste.

Pour l'UNSA, les propositions faites au gouvernement se veulent réalistes et pragmatiques. Ainsi, celle qui consiste à rendre obligatoire la compétence jeunesse au sein des communautés de communes est un véritable levier, car cela permettra de rendre lisible et cohérente une politique territoriale publique de jeunesse sur la base de projets « jeunesse de territoire » favorisant leur implication et donc leur responsabilité citoyenne, à la fois au sein du monde associatif mais aussi dans un cadre beaucoup plus institutionnel. De même, la proposition de labéliser les structures dirigées par des jeunes, notamment au sein des campus ruraux de projets, peut renforcer cette prise d'initiative.

Au-delà, la question de la mobilité reste majeure. Elle est - si je puis dire - le moteur de l'activité sociale et économique. L'UNSA soutient donc la nécessité de renforcer et développer des dispositifs variés qui sont proposés tels que l'aide financière pour passer le permis de conduire, mais aussi des moyens moins classiques comme le développement du covoiturage ou de l'autopartage.

L'UNSA soutiendra ce projet d'avis.

Je voudrais saluer la qualité du travail conduit par les deux rapporteurs qui, sur un sujet complexe et multiforme, ont été au fil des réunions communes des deux sections très réceptifs pour affiner les analyses et peaufiner leurs propositions.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Valentin, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Valentin

Mme Valentin. Monsieur le président, madame et monsieur les rapporteurs, mesdames, messieurs chers collègues, avec ce projet d'avis le Conseil économique, social et environnemental se préoccupe de la place des jeunes des milieux ruraux.

Vous proposez différents outils pour les aider à habiter et à investir leurs territoires. Le groupe de l'agriculture est tout à fait favorable à toutes les initiatives qui permettront de renforcer l'attractivité du monde rural. En particulier, rendre obligatoire la compétence « jeunesse » dans les communautés de communes peut certainement constituer un levier intéressant pour un projet de territoire.

À partir de là pourra se mettre en place une véritable politique jeunesse avec la mise en œuvre d'outils concrets et adaptés aux spécificités de chaque territoire : création de logements pour les apprentis, cartes de transports à prix réduit ou renforcement de l'offre de formation. Tous ces sujets, abordés dans le rapport et le projet d'avis, nous ont conduits à penser que certains d'entre eux mériteraient d'être approfondis par notre assemblée. Ils pourraient même faire l'objet de travaux plus précis. Je pense en particulier aux questions que posent aujourd'hui les dispositifs de l'orientation des jeunes, mais aussi aux spécificités de l'enseignement agricole.

Au-delà de ce que propose ce projet d'avis pour dynamiser les territoires ruraux et les rendre plus faciles à vivre, le groupe de l'agriculture veut absolument rappeler que l'activité économique est un facteur essentiel de l'attractivité. Il faut que les jeunes puissent trouver un travail sur ces territoires et qu'ils puissent en vivre. À cet égard, l'activité agricole est particulièrement structurante. Lorsque plusieurs exploitations sont installées, elles entraînent avec elles d'autres activités : transports d'animaux, transformation de produits, distribution et commercialisation, etc. Je veux rappeler qu'un agriculteur installé ce sont cinq emplois créés.

Pour nous, le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs est essentiel pour l'emploi dans les territoires ruraux mais aussi pour la vie quotidienne.

Les jeunes agriculteurs amènent de nouveaux élèves dans les écoles et aussi de nombreux joueurs dans les clubs sportifs. Pour rendre les projets d'installation viables et pérennes il faut absolument : accompagner les jeunes, mettre en place des formations plus spécifiques, faciliter les transmissions, simplifier les démarches administratives ; mais aussi, faciliter le travail notamment par l'agriculture de groupe et expliquer de manière plus positive en quoi consiste l'activité de la profession d'un agriculteur. Cet accompagnement dans l'installation est aussi un moyen de créer des liens avec tous les jeunes du milieu rural.

Dynamiser l'économie et favoriser un cadre de vie agréable sont les deux ingrédients qui amèneront les jeunes à rester sur leur territoire ou à en investir de nouveaux. Le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Sahuët, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Sahuët

Mme Sahuët. Monsieur le président, madame, monsieur les rapporteurs, chers collègues, savoir maintenir ou attirer les jeunes est un facteur clé de la vitalité économique et sociale des territoires ruraux. Il est donc fondamental que ces territoires sachent pleinement capitaliser sur cette ressource que représente la jeunesse.

Comme le rappelle le projet d'avis, bien souvent les politiques publiques locales font l'impasse sur les 16-29 ans. Or, permettre aux jeunes de s'installer durablement sur un territoire suppose d'intégrer un volet jeunesse au sein des politiques conduites au niveau des bassins de vie.

Il s'agit d'identifier leurs difficultés et leurs attentes et de les impliquer dans ce diagnostic comme dans les projets à construire. Parmi ceux-ci, offrir de vraies opportunités de formation et d'insertion professionnelle est, pour le groupe de l'artisanat, un élément fondamental, tant pour les jeunes ruraux que pour le dynamisme local. Cela implique notamment de lever le frein de la mobilité. Encourager ou faciliter la mobilité suppose de poursuivre des politiques publiques volontaristes, mais aussi de construire des réponses innovantes en s'appuyant sur les acteurs économiques et sociaux du territoire.

Ainsi, le rapport qui accompagne le projet d'avis a pu nous montrer qu'il existait une diversité d'initiatives locales. À titre d'exemple, l'expérimentation « parcours territorialisé d'apprentissage », menée dans les régions Centre et Pays de la Loire, a permis d'apporter une solution de formation de proximité et de limiter les problèmes de déplacement de jeunes en première année de formation professionnelle.

La réussite de ce projet s'est appuyée sur une mobilisation collective et partenariale autour d'acteurs locaux. De telles initiatives existent également, dans certains territoires, sur la question du logement des apprentis ou des jeunes salariés.

Toutes ces démarches présentent l'avantage d'apporter des solutions concrètes et efficaces tenant à la bonne connaissance des difficultés locales et à la mise en synergie d'acteurs de terrain. Il est donc essentiel de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de rendre plus visibles, d'inciter et de démultiplier de telles initiatives.

De plus, pour garantir aux jeunes des débouchés professionnels dans les territoires ruraux, il convient de poursuivre les politiques visant à favoriser le maintien et le développement d'un tissu économique local. Cela implique également de les encourager à créer ou reprendre une entreprise et donc de leur rendre facilement accessibles les dispositifs d'appui, de financement et de formation pour concrétiser leur projet.

Prévoir un lieu unique permettant à la fois de fédérer les acteurs économiques et sociaux du territoire, mais aussi de regrouper toutes les informations susceptibles d'accompagner les jeunes dans leurs projets, permettrait donc à la fois de développer les synergies et d'y associer les jeunes autour du dynamisme des territoires ruraux.

Le groupe de l'artisanat approuve l'approche retenue par le projet d'avis de s'appuyer sur toutes les énergies des territoires ruraux et de mieux les articuler pour faire de la jeunesse un véritable atout de leur développement et de leur avenir.

Nous voterons le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Lasnier, au nom du groupe des associations.

Associations - M. Lasnier

M. Lasnier. Monsieur le président, madame monsieur les présidents de section, madame, monsieur les rapporteurs, chers collègues, la France est belle, la France est grande et c'est sa diversité, sa pluralité qui font sa grandeur. Pour autant, jamais le fossé entre deux France - celle des métropoles et celle de la ruralité - n'aura été aussi grand. A l'approche d'échéances électorales majeures, c'est bien à notre modèle global que nous devons consacrer notre réflexion. Ce projet d'avis démontre que la jeunesse rurale peut être une contributrice au cœur des solutions d'avenir.

Nous souhaitons remercier nos deux rapporteurs pour leur écoute et leur volonté de construire des préconisations partagées, ainsi que nos deux présidents de section qui ont permis de faire vivre ces débats. L'égalité territoriale doit être reconquise pour ce qui concerne les territoires ruraux. Il en va de notre cohésion nationale et de l'harmonie de notre corps social. Le modèle des nouvelles métropoles ne saurait être un alpha et un oméga. Le dynamisme des territoires ruraux est consubstantiel d'une volonté affirmée de marcher sur ses deux jambes et d'offrir au citoyen, quelle que soit sa localisation sur le territoire, une chance et un traitement égalitaire. Quatre-vingt pour cent de notre territoire s'inscrivent dans la ruralité, 40 % de la population y réside, et si les jeunes y sont présents jusqu'à l'âge des choix, l'érosion se construit ensuite enclenchant toute une série de problématiques.

Il faut sortir d'une vision urbano-centrée, de préjugés parfois considérables, voire d'une condescendance plus ou moins affichée. La pauvreté de l'appareil statistique à laquelle nous avons été confrontés est assez révélatrice de ces travers. Notre groupe soutient sans réserves les principales préconisations et souhaite insister sur l'efficacité attendue de ces dernières au regard des faibles moyens qu'elles mobilisent potentiellement.

La prise en compte d'une compétence jeunesse obligatoire par les communautés de communes permettra une meilleure coordination des moyens et l'émergence d'un projet jeunesse de territoire fondé sur un diagnostic partagé et participatif.

L'implication des jeunes dans la vie locale par une volonté assumée de lutter contre le cumul des mandats dans le temps au moyen, comme évoqué, de la bonification de certaines dotations de l'État, quand la représentation locale inclut une part significative des moins de trente ans, est une étape indispensable pour que le flambeau des générations puisse se transmettre sans courir le risque que la flamme s'éteigne.

La création de campus de projets partant de l'existant sur le territoire et revendiquant une approche plurielle et participative permettront de lutter contre les dispositifs en silo, consommateurs de moyens à l'efficacité souvent médiocre. Enfin, donner aux missions locales la possibilité d'accueillir jusqu'à 29 ans les jeunes des territoires, c'est être en phase avec les problématiques rencontrées et faire de ces dernières un rouage important de l'action jeunesse en milieu rural.

Mais ce sont tous les acteurs d'un territoire - au premier rang desquels les jeunes eux-mêmes - qui doivent être mis en mouvement. Pas de mouvement sans mobilité, sans la conscience de sa place dans l'Europe et dans le monde. Plus qu'ailleurs ces possibilités de mobilité doivent être au cœur des politiques menées. Pour les jeunes ruraux le champ des possibles doit ainsi s'élargir, et comme aimait à le dire Léo Lagrange : « *Aux jeunes il ne faut pas tracer un seul chemin, il faut mais leur ouvrir toutes les routes* ».

Les associations agissant sur ces territoires ont un rôle fondamental à jouer dans ce défi, qu'il s'agisse de culture, de sport, d'insertion sociale et professionnelle ; elles doivent être soutenues pour ce qu'elles sont pour être en situation d'agir aux services des jeunes et de l'espace rural. Les jeunes des territoires ruraux sont un atout pour la France. Le message de la Nation à leur endroit doit être fort, l'innovation doit être dans les dispositifs, mais surtout dans une nouvelle manière de conduire l'action publique avec une volonté réelle de co-construction.

Notre groupe remercie l'ensemble de celles et ceux qui ont pris une part active aux travaux et votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Esch, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - Mme Esch

Mme Esch. Dans une configuration de travail original mais qui a rapidement trouvé ses marques, les corapporteurs sont parvenus à surmonter les obstacles de cette saisine gouvernementale. Il n'y a en effet pas de jeunesse rurale mais des jeunes en situations très diverses et dans des territoires ruraux eux-mêmes très différents et qui sont confrontés, en plus des difficultés liées à la conquête de leur émancipation, à l'éloignement des espaces économiques, sociaux et culturels. Paradoxalement, l'absence de sources et statistiques aura permis une forme d'expertise basée sur le croisement des regards. Elle a notamment mis en évidence des inégalités dont sont victimes les jeunes femmes dans les territoires ruraux ou encore le taux de jeunes ni en emploi ni en formation.

La CFDT approuve les propositions dans leur ensemble. Elle considère que les évolutions structurelles préconisées, comme la compétence territorialisée, les campus ruraux de projets ou le pacte jeunes ruraux, auront besoin de l'engagement de tous les acteurs de la société civile pour être portées et mises en œuvre. Et c'est bien l'implication des jeunes dans cette société civile qui sera déterminante de sa réussite.

La saisine gouvernementale exprimait le souhait de voir la jeunesse comme un élément moteur de la construction des solutions. Les préconisations apportent sur ce point des réponses en proposant, notamment à travers les campus ruraux de projets, que les jeunes contribuent à la vitalité des territoires. Le renforcement des missions locales, la garantie jeunes inscrite dans la loi Travail doivent contribuer à soutenir une approche globale de chaque jeune en articulation avec les autres acteurs. Certaines préconisations concernant l'égalité hommes/femmes, l'accès à la formation ou au logement mériteraient de dépasser le cadre de la ruralité et d'être étendues aux espaces urbanisés car ces mesures à mettre en œuvre bénéficieraient à tous les jeunes.

L'engagement citoyen passe, notamment pour les jeunes, aussi par l'adhésion syndicale ; la CFDT est donc particulièrement attentive à toute participation des jeunes à la vie économique, syndicale, sociale et politique, déterminante pour développer l'attractivité des territoires ruraux.

La CFDT votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Couvert, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Couvert

Mme Couvert. Monsieur le président, mesdames et messieurs, le groupe de la CFE-CGC tient à féliciter les deux rapporteurs, la section et les services du CESE pour ce travail. Effectivement la jeunesse en milieu rural constitue aujourd'hui une formidable ressource et richesse qui est parfois sous-estimée. Elle est confrontée à des difficultés croissantes d'accès à l'emploi comme à la formation. La Cour des comptes dans son rapport d'octobre dernier a mis en exergue l'échelon régional comme le lieu primordial de coordination entre les différents acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi.

Le groupe de la CFE-CGC soutient la proposition de création de campus ruraux de projets dans chaque bassin de vie. Les organisations syndicales, via leurs unions régionales et les délégués syndicaux doivent venir en soutien, être partie prenante de ces campus au travers d'actions de soutien, d'aide, d'information, de découverte du monde de l'entreprise mais aussi des fonctions juridiques.

Le groupe de la CFE-CGC soutient également une deuxième proposition permettant aux missions locales d'accompagner les jeunes jusqu'à 29 ans. Cet accompagnement devra être doublé d'un renforcement de la formation initiale comme de la formation professionnelle. Il est essentiel, pour nous, que les jeunes dans les territoires ruraux aient un accès équivalent à la formation professionnelle, à l'apprentissage, à la diversité des filières et ce depuis le secondaire pour garantir la mixité des parcours professionnels.

Nous constatons de nos jours que les offres d'études supérieures, d'emplois, de logements locatifs sont essentiellement urbaines. Il est anormal que le risque d'échec scolaire soit de nature différente entre les urbains et les ruraux. Il est donc fondamental de débloquer des financements pour arriver à revitaliser nos territoires afin de maintenir et développer les emplois pour nos jeunes.

Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas pour nous de donner quelques cacahuètes aux jeunes dans les territoires ruraux. Nous sommes tous ici acteurs sociaux, économiques, environnementaux, qui formons les trois piliers du CESE, responsables de l'avenir de cette jeunesse. Il est un gage pour un retour à l'optimisme économique et social, notamment dans nos territoires ruraux puisque cette jeunesse est une très belle opportunité. Les deux témoignages que nous avons eus tout à l'heure l'ont très bien démontré. Vous nous avez donné un message porteur d'espoir, de sens et d'avenir. Bravo pour ce que vous avez fait.

Le groupe CFE-CGC votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Roger, du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Roger

Mme Roger. Monsieur le Président, madame, monsieur les rapporteurs, chers collègues les jeunes ruraux ont une capacité à trouver du travail plus conséquent que les jeunes urbains lorsqu'ils ont fait des études courtes ou sont issus de l'apprentissage. *A contrario*, ceux qui ont fait des études longues sont plus touchés par le chômage ne pouvant trouver un travail correspondant à leur formation. Le taux de chômage est important pour les jeunes qui sont sans activité professionnelle ou sortis du monde scolaire.

Ces problèmes d'accès au monde du travail sont accentués par une mobilité difficile du fait d'une organisation insuffisante, voire déficiente des transports collectifs et par conséquent une obligation d'avoir son propre moyen de déplacement, ce qui entraîne un coût supplémentaire par rapport aux jeunes urbains.

Pour maintenir les jeunes ruraux sur leur territoire d'origine ou rendre appétant le monde rural, il y a nécessité d'une prise de conscience sérieuse par les élus et les politiques menées afin d'assurer un traitement équitable entre territoires ruraux et urbains.

Il est lassant pour les citoyens ruraux de s'entendre répondre « *on ne vous oublie pas* », sans pour autant que, concrètement, ils bénéficient des effets de décisions prises. Certains d'entre elles sont tellement différées dans leur application qu'elles pourraient être inexistantes. Le cas de la couverture numérique en est l'un des exemples.

L'accès aux soins, l'accueil de la petite enfance, l'accès à la culture sont des éléments nécessaires et décisifs pour des jeunes qui souhaitent quitter le monde urbain et s'installer sur un territoire rural. L'accessibilité à un logement ou son acquisition sont peut-être plus faciles qu'en ville. Le passage aux communautés de communes a eu pour conséquence une hausse des taxes d'habitation sans pour autant que les habitants des zones rurales bénéficient des mêmes infrastructures ou des mêmes avantages que les urbains.

La CFTC appuie la préconisation qui rend obligatoire les compétences jeunesse au sein des communautés des communes, indépendamment du fait que cette formulation nous interpelle.

Intégrer les jeunes dans le processus de décision territoriale aura pour effet de les sensibiliser à la vie locale et les rendre acteurs. Le renouvellement des mandats des élus par sa limitation dans la durée est une mesure raisonnable et de bon sens.

La mise en place de campus ruraux de projets qui est préconisée par le projet d'avis serait un autre moyen efficace pour amener les jeunes à participer activement à des projets de développement territorial et seraient sources d'emploi.

L'accès à la diversité des filières de formation est une préconisation importante pour la CFTC. Les jeunes sont contraints dans leurs orientations, leurs choix sont plus pragmatiques au regard de la réalité de leur territoire. À résultats scolaires identiques, le taux de demande d'accès des élèves ruraux en seconde générale est plus faible. La voie professionnelle rencontre davantage de succès et les études supérieures, souvent courtes, ne s'envisagent pas sans mobilité.

Favoriser la formation à distance ainsi que faciliter l'accès aux internats permettrait d'éviter l'autocensure de ces jeunes par des formations inexistantes sur leur territoire.

La CFTC approuve et votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Fournel, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Fournel

M. Fournel. Monsieur le président, chers collègues, nous tenons d'abord à féliciter les rapporteurs pour leur présentation dynamique et innovante. Nous saluons leur travail et ceux des administrateurs qui nous auront permis de travailler convenablement malgré la difficulté du sujet et l'élaboration complexe du rapport en amont.

Le projet d'avis dresse assez bien les enjeux auxquels nous sommes confrontés. Selon nous, le principal enjeu d'une « politique jeunesse », *a fortiori* en milieu rural, est de favoriser l'émancipation des jeunes par la combinaison de facteurs multiples : éducation, orientation, formation, emploi, ressources, logement, santé, citoyenneté, culture, loisirs, mobilités, etc.

Cela exige la mise en place d'une « politique jeunesse » globale et implique un engagement de l'État, s'appuyant sur des synergies et des actions en territoires. À ce titre, la place des services publics et les moyens qui leur sont alloués sont essentiels. Or, les dernières réformes et les politiques d'austérité en réduisant leurs moyens mettent en danger leurs pouvoirs d'intervention. La mise en concurrence des territoires met à mal le principe d'égalité de traitement des salariés, des citoyens, des jeunes et renforce les inégalités sociales territoriales mais aussi générationnelles.

Le projet d'avis met l'accent sur ces inquiétudes et avance des propositions concrètes qui pourraient permettre de surmonter les difficultés actuelles en abordant la question de la diversité de la jeunesse dans une perspective d'investissement collectif pour l'avenir, en inscrivant, dans une plus grande cohésion sociale, la succession des générations en zones rurales.

Le projet d'avis note l'importance des institutions dans l'insertion de la jeunesse dans la vie sociale. Il met en évidence les relations complexes et problématiques que les jeunes rencontrent avec les institutions. Nombre d'entre elles, mises en place à une autre étape du développement de notre société, font face à de nouveaux défis et ont des difficultés de moyens et de fonctionnement démocratique car la jeunesse n'est pas un problème mais une chance.

Face à cette situation, il faut que les politiques publiques de la jeunesse se construisent autour d'un principe de réalité, gage de leur crédibilité. C'est en ce sens que nous proposons de faire un bilan des nombreux dispositifs mis en place ces dernières années.

Il faut que les conditions de la prise d'indépendance et de responsabilité des jeunes s'appuient sur trois piliers : l'éducation, la formation professionnelle tout au long de la vie, l'accès à un travail de qualité.

À partir d'un tel socle dédié aux jeunes, les générations de demain devront pouvoir construire un projet de vie émancipateur que seul le progrès social peut permettre et bâtir, où qu'ils se trouvent - à la campagne, en ville ou en périphérie - une vie qui ne soit pas seulement collée à la conjoncture, l'œil vissé sur la norme où les impératifs économiques imposés.

Ce projet d'avis sur la jeunesse en milieu rural, à sa mesure, participe à construire cette ambition, nous le voterons.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Kottelat, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - M. Kottelat

M. Kottelat. Monsieur le Président, madame, monsieur les rapporteurs, chers collègues.

Notre groupe souhaite remercier le travail des rapporteurs et des administrateurs. Ils nous ont permis de travailler convenablement malgré la difficulté du sujet et le peu de temps imparti.

Sans le dire de manière directe, ce projet d'avis montre à quel point les jeunes en milieu rural sont frappés d'invisibilités (statistique, sociale, économique, culturelle, etc.). Ils subissent de plein fouet les conséquences des politiques publiques qui privilégient l'optimisation des ressources et leur regroupement, pour faire des économies d'échelle, aux dépens du bien-être des citoyens, où qu'ils soient. Le rapport de France stratégie - sur les *Dynamiques et inégalités territoriales* - suggère clairement de concentrer les moyens de l'État dans la métropolisation pour en faire le moteur des dynamiques territoriales, au détriment d'une réelle politique d'aménagement du territoire.

Ce mouvement est initié depuis 2014 par les lois MAPTAM et NOTRE et de plus en plus le territoire est maillé autour d'une centralité métropolisée à dominante urbaine et suburbaine - qui concentre l'essentiel de l'activité économique et les richesses - et une périphérie rurale délaissée et abandonnée à l'écart de tout. Les villages et les bourgs se vident, les commerces ferment en cascade, les services publics se réduisent, les emplois se raréfient, l'activité économique se délocalise, etc. Certes, la population des zones rurales augmente plus que celle des villes mais au moment où le calme des villages peut attirer les retraités, les jeunes ruraux doivent plier bagages pour continuer leurs études, trouver un emploi et faire leur vie en ville.

Des problèmes majeurs se posent donc pour les jeunes qui choisissent de rester en milieu rural : la mobilité - rendue obligatoire par l'insuffisance de moyens destinés à l'offre de formation de proximité - entraîne des difficultés tant sociales que financières, du fait des contraintes de disposer d'un véhicule et d'un logement. Le constat fait, dans le rapport, de l'accès à l'emploi, à la formation, prouve les difficultés de ces jeunes ruraux en comparaison avec les jeunes citadins, notamment les jeunes femmes qui représentent 61 % des demandeurs d'emploi en milieu rural ; la politique de dévitalisation rurale, au travers de l'insuffisance voire la disparition des services de proximité, des services publics, des entreprises, accroît ses difficultés ; les différentes réformes territoriales, réformes de la santé ne seront-elles pas un élément supplémentaire à cette désertification ?

L'accès à la culture, à la communication, nécessitent que l'on donne aux acteurs de terrain (associations, collectivités) les moyens nécessaires à assurer leurs missions dans les territoires ruraux, ce qui ne nous semble pas la direction suivie aujourd'hui, car les diminutions de dotation globale de fonctionnement aux collectivités entraînent souvent une remise en cause des subventions allouées par les collectivités aux associations et structures locales - dans les domaines en particuliers de la culture et du sport - alors qu'elles font un travail conséquent pour faire vivre la cohésion sociale dans ces territoires.

Il faut donner aux jeunes ruraux, pour l'avenir des territoires, toute la place qu'ils méritent dans toutes les instances de décisions locales.

Nous espérons que ce projet d'avis servira *a minima* de déclencheur d'une prise de conscience collective des difficultés spécifiques que rencontrent les jeunes en milieu rural et que l'action publique veillera plus au respect du principe républicain d'égalité entre les citoyens où qu'ils soient qu'à celui de faire passer à tout prix le déficit public sous la barre des 3 %.

Le groupe FO votera en faveur de ce projet d'avis et nous espérons que ses préconisations seront suivies d'effets par nos gouvernants. Il n'y a pas deux France : celle des métropoles et celle des zones rurales et périurbaines.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Roudil, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - Mme Roudil

Mme Roudil. Monsieur le président, madame et monsieur les rapporteurs, chers collègues, lutter contre la marginalisation des territoires fragiles ou excentrés constitue une priorité pour l'avenir de notre pays. Le Conseil économique, social et environnemental l'avait fortement souligné dans son rapport annuel en 2015 et nous avons noté combien la montée de la pauvreté dans certaines zones rurales était inquiétante et qu'elle générait un sentiment de déclassement et de relégation qui n'est pas sans répercussions politiques.

Cet enjeu concerne tout particulièrement les jeunes générations, mais si ces difficultés sont réelles, la jeunesse rurale n'en représente pas moins une très grande diversité de situations, à l'image de la diversité des territoires ruraux. Cette jeunesse constitue ainsi un vivier essentiel pour l'attractivité et l'avenir de ces territoires.

Si les jeunes ruraux sont moins diplômés que les jeunes urbains, ils entrent plus tôt dans la vie active et sont globalement moins touchés par le chômage.

Au-delà de cette diversité, ces jeunes présentent certaines particularités vis-à-vis des jeunes des territoires urbains, notamment en matière de formation, d'accès à l'emploi et au logement ; c'est pourquoi ce constat justifie une approche globale, comme nous le présentons dans le projet d'avis *via* un « pacte jeunes ruraux » au niveau national qui serait décliné dans les territoires, comme nous l'avons préconisé.

Il s'agit notamment de répondre à l'insuffisante coordination des politiques publiques. Le groupe de la coopération partage l'objectif de favoriser *via* ce pacte un meilleur accès à la formation, à la mobilité, à la santé et au logement.

En effet, la question de l'accessibilité physique et numérique nous paraît essentielle pour les jeunes générations, mais aussi pour les plus âgées, et le projet d'avis a bien souligné une question qui nous tient à cœur : les inégalités entre les femmes et les hommes.

Nous avons eu plusieurs témoignages en ce sens et avons vu qu'en matière d'emploi, des jeunes femmes, et notamment des jeunes mères, sont confrontées à un marché du travail limité, à la faiblesse des services pour la petite enfance, à des distances trop importantes entre le domicile et le travail, et du coup, à la dépendance forte à la possession d'un véhicule.

C'est pourquoi le projet d'avis préconise que les territoires territoriaux intègrent des études genrées pour pouvoir mieux répondre à ces difficultés.

Le soutien aux jeunes en zone rurale passe par le soutien au développement économique. Vous savez que, pour le groupe de la coopération, c'est très important. L'emploi reste la clé de l'intégration pour autant que les progrès humains soient mis au cœur de l'acte d'entreprendre, comme le portent les entreprises de l'ESS, c'est pourquoi nous soutenons la proposition de campus ruraux de projets.

Vous le savez, les coopératives en général sont toujours très disponibles pour accueillir des jeunes et notre jeunesse est riche de talents pour entreprendre, construire les territoires nouveaux d'aujourd'hui et de demain et relever les défis auxquels le pays doit faire face, c'est pourquoi, après avoir remercié Danielle Even et Bertrand Coly, le groupe de la coopération vous dit que, avec plaisir, il votera en faveur du projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Guillaume, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - M. Guillaume

M. Guillaume. Monsieur le président, madame la rapporteure, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les conseillers, réfléchir dans le même avis aux concepts de jeunesse et de ruralité n'est pas simple car ces deux notions sont loin d'être parfaitement définies. De plus, dans un travail à deux sections, il est parfois compliqué de trouver une cohérence globale.

En outre, l'absence de statistiques précises, récentes et fiables sur le sujet n'a pas permis d'abonder les travaux de manière satisfaisante. Les débats ont cependant été fournis, parfois passionnés, mais toujours constructifs. Je dois à cet égard féliciter l'ensemble des membres de ces sections pour ce travail au nom du groupement des entreprises.

Le monde évolue, les territoires ruraux n'échappent pas à ces bouleversements, d'autant que l'émergence des métropoles a pour conséquence la concentration de la richesse et de l'activité économique et sociale, ce qui contribue à la désertification des territoires ruraux.

Même s'il n'est pas souhaitable d'opposer nos concitoyens entre eux, force est de constater que les quartiers éligibles à la politique de la ville ont fait l'objet d'investissements massifs alors que d'autres territoires ont été beaucoup moins dotés. Dans le même esprit, et sans tomber dans le misérabilisme, nous pouvons affirmer qu'une partie de notre jeunesse se sent parfois abandonnée, laissée pour compte, et a le sentiment de ne pas avoir la place qu'elle mérite dans notre société. C'est la montée des populismes.

Pourtant, pour le monde de l'entreprise, cette jeunesse représente une véritable force, une richesse et une source de dynamisme indispensable.

Cela dit, le groupe des entreprises souhaite faire deux remarques.

La première concerne les campus ruraux de projets. Ils constituent une initiative, certes, intéressante, à condition qu'elle ne contribue pas à une charge supplémentaire pour nos entreprises.

À cet égard, le réseau consulaire - chambres de métiers, chambres d'agriculture, chambres de commerce - et les syndicats professionnels et interprofessionnels présents sur l'ensemble du territoire doivent être les interlocuteurs privilégiés de ces campus afin qu'un dialogue permanent s'instaure et s'amplifie entre ces lieux d'innovation et le monde économique. C'est ce que nous souhaiterions.

En deuxième lieu, du point de vue du groupe des entreprises, l'essor du numérique et des progrès de la technologie doit permettre de mieux connecter les jeunes avec le monde qui les entoure.

Le numérique n'est pas un gadget pour des urbains hyper connectés. Le monde du numérique, c'est une évolution, presque une révolution aussi importante que la machine à vapeur en son temps.

Ce sont les repères qui changent. Dans l'espace géographique, dans le temps, cela permet d'évoluer, de construire un nouveau monde. Ces paramètres ont changé et, dans ce cadre-là, cette nouvelle société qui doit nous permettre de répondre à toutes ces problématiques des espaces ruraux au profit des jeunes sur le numérique revêt une question importante tant sur les questions de formation, de santé, de mobilité, de recherche d'emploi, de logement et d'accès à la culture, pour peu que notre pays soit capable de réduire cette fracture numérique en investissant, d'une part, sur la formation, une formation adaptée, d'autre part, dans une couverture numérique suffisante, notamment dans l'espace rural.

En quelque sorte, il faut créer un écosystème favorable au rapprochement du milieu rural et de sa jeunesse au reste de la nation.

Voilà un grand défi que nous aurons à affronter ensemble demain. Le contenu de ces travaux méritera sans doute d'autres avis tant les sujets à traiter sont considérables.

Le groupe des entreprises votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Le Bouler, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Le Bouler

M. Le Bouler. Être jeune en zone rurale... Danielle, Bertrand, Jean et quelques autres, souvenez-vous : 6 heures 35, en février, en pleine brousse, au carrefour, à attendre le car scolaire... Il fallait en vouloir, mais on n'avait pas le choix parce que les parents disaient : « *Il faut que tu fasses des études* ». Cela n'a pas changé ! Peut-être que les bus sont un peu plus confortables !

Être jeune en zone rurale, c'est cumuler des inégalités générationnelles partagées par tous les jeunes - accès aux aides sociales, accès au premier emploi - et des réalités territoriales partagées par les autres habitants, en particulier la faible densité de services.

Face à cela, il y a une réponse en termes d'aménagement, en particulier en termes de mobilité durable.

Mais l'aménagement, l'équipement, ne suffisent pas ; s'il n'y a pas de création de valeur par le travail au niveau des zones rurales, il n'y aura d'avenir ni pour la jeunesse ni pour ces zones rurales et on ne pourra pas avoir des jeunes qui restent et des jeunes qui s'installent.

On a travaillé ici et on a montré qu'il y avait des richesses importantes à créer en termes d'emploi, en termes de développement économique autour de la transition économique/transition écologique. On a eu plusieurs avis sur le sujet.

Les campus de projets ruraux répondent à ces enjeux économiques et environnementaux sans les déconnecter des enjeux sociaux et culturels, et cela, c'est important, on ne peut pas avoir l'économie d'un côté et le reste de la vie de l'autre.

Mais rien ne sera possible sans l'implication des acteurs de territoire, c'est pourquoi nous soutenons particulièrement la préconisation sur la compétence obligatoire jeunesse dans les collectivités et les EPCI.

On pourra nous expliquer que ce n'est pas possible, qu'il n'est pas le temps de changer des lois comme la loi NOTRe, mais il y a un chiffre terrible : 92 % - autant dire quasiment tout le monde - des jeunes ruraux n'ont plus confiance dans le Parlement, qui est l'un des cœurs de la démocratie.

Si l'on ne prend pas garde à cette rupture, alors il ne faudra pas s'étonner que, un matin ou un soir, à 20 heures 30, on soit là en disant : « *Mais qu'est-ce qui a donc bien pu se passer ?* ».

On ne peut pas lâcher sur cette idée de compétence obligatoire jeunesse parce qu'on sait que cela ne viendra pas tout seul.

Les politiques jeunesse, en conclusion, embrassent tout l'avenir des régions rurales. Il y a trois mesures-phares : le pacte, le campus et les compétences. Finalement, ce projet d'avenir renouvelle une vieille idée : vivre, travailler et - je rajouterai - décider ensemble au pays. Mais tout cela n'émergera ni spontanément ni sous le seul effet du marché.

Le groupe votera ce texte et on voudrait souligner la qualité du rapport qui l'accompagne, qui mérite une large diffusion et promotion. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Junique, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - M. Junique

M. Junique. Monsieur le Président, madame et monsieur les rapporteurs, chère Tonya Courselle, chère Mylène Osmond, chers collègues, notre assemblée s'est penchée à plusieurs reprises sur la place des jeunes dans notre société, et en particulier sur la question de l'accès aux droits.

Cette saisine gouvernementale nous offre l'occasion de prolonger, à travers nos préconisations, la vision de notre Conseil sur la juste reconnaissance de la jeunesse dans notre pays, d'appréhender la question ô combien importante de la jeunesse en milieu rural à travers une approche globale qui implique l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire nous : puissance publique, élus, acteurs de la société civile organisée et jeunes eux-mêmes.

Les rapporteurs, dont nous saluons très chaleureusement le travail, se sont attachés à mettre en lumière la diversité de cette jeunesse, mais aussi à répondre aux questions qui touchent à la vie quotidienne des jeunes.

La question n'est pas institutionnelle, mais de répondre à ce qu'ils vivent : l'accès à la formation, au logement, au numérique, à la mobilité, aux loisirs et à la culture ainsi qu'à la santé.

La reconnaissance du rôle central des missions locales que vous pointez doit être renforcée et confortée sur l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion et de vie. Ainsi, l'accès à la santé, qui constitue un droit fondamental, doit être intégré plus fortement à cet accompagnement.

Engagée dans la lutte contre les inégalités sociales de santé, la Mutualité française a ainsi développé en direction des professionnels des missions locales des actions de formation et conçu un outil inédit d'aide à l'orientation des jeunes en matière d'accès à la protection sociale, à la complémentaire santé et aux dispositifs d'accès aux soins ainsi qu'aux dispositifs de prévention et d'éducation à la santé.

Au-delà de l'information, une offre de soins et d'accompagnement sur le territoire rural suffisante est indispensable. La question de la garde d'enfants est particulièrement importante, avec des conséquences sur la vie professionnelle des jeunes femmes. Aussi, le réseau mutualiste de la petite enfance a voulu s'adapter aux besoins des familles en développant à 50 % son offre « petite enfance » en milieu rural. Rares sont aujourd'hui les acteurs qui investissent le milieu rural.

Sur la question de l'égalité femmes/hommes, le rapport souligne des différences face à la formation, à l'emploi, ou encore, aux pratiques associatives plus marquées encore sur les territoires ruraux. Ainsi, le groupe de la mutualité soutient toutes les actions en matière d'orientation et de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes.

Vous soulignez un sujet particulièrement important, la mobilité des jeunes, qui fait face à un double défi :

- faciliter l'accès aux études et à l'emploi ;
- rendre les territoires ruraux suffisamment attractifs pour que les jeunes « expatriés » reviennent ou que d'autres s'y installent, s'impliquent dans la vie locale et créent la dynamique nécessaire au développement des territoires.

En proposant des espaces d'accompagnement à la création d'activités, le projet d'avis répond à ce double défi. La mise en place de campus ruraux de projets, non seulement dédiés à la création d'activités économiques, mais aussi sociales, culturelles ou de projets citoyens, est une traduction concrète de ce projet qui associe l'ensemble des acteurs, et ils sont nombreux : acteurs associatifs, acteurs coopératifs... Bref, tous ceux qui font aujourd'hui la force de l'économie sociale et solidaire.

Pointer les chambres régionales de l'ESS comme étant des lieux qui peuvent proposer des outils adaptés, et collectifs, aux jeunes de ces territoires, est en effet particulièrement important pour nous.

Les propositions du projet d'avis visent à rétablir la confiance des jeunes par des mesures qui prennent en compte leurs aspirations et leurs besoins sur l'ensemble du territoire et contribuent à la construction d'une politique pour, par et avec la jeunesse, ce qui pose bien entendu la question de la place qui leur est donnée dans le débat local et national.

C'est pourquoi le groupe de la mutualité soutiendra les propositions. J'ajoute que quand on pense la jeunesse on pense à la fête, à la vie, probablement que notre rapport est trop sérieux, mais je suis sûr que nous arriverons à le faire passer également comme étant un élément de la vitalité de notre territoire et de notre pays.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Delair, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Delair

Mme Delair. Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, chers collègues, concentrons-nous sur un chiffre : si la confiance dans le parlement est restée stable de 1990 à 2008 chez les jeunes urbains, elle est passée de 64 % à 38 % chez les jeunes ruraux. Ces chiffres nous interrogent tout particulièrement : le CESE mais aussi nos organisations, qui ne sont pas exonérées de cette méfiance.

Ce travail met en évidence la responsabilité qui est la nôtre : celle de la société civile organisée. Nous ne devons sacrifier ni les territoires ruraux, ni les jeunes qui y vivent car ils sont les ressources indispensables pour permettre les transitions immenses que nous devons enclencher. Il est urgent d'agir pour que la géographie ne restreigne pas l'accès aux droits. Si, comme nous le disons souvent au CESE, nous ne devons pas faire d'économie de démocratie, nous devons également investir dans ces territoires et dans ces jeunes. Notre souhait est que chaque structure se questionne sur la place faite aux jeunes dans les projets de territoire.

Le groupe salue ce projet d'avis qui ne tombe ni dans la carte postale ni dans un tableau grisâtre et pleurnichard. Les préconisations faites donnent des réponses nouvelles, concrètes et percutantes. Si elles sont mises en œuvre, elles changeront la vie des jeunes dans les territoires ruraux mais pas seulement. En favorisant l'accès aux droits, à la culture, à la mobilité, à l'éducation, en favorisant l'égalité femmes/hommes, ces préconisations changeront également la vie de ces territoires, qui sont pour certains en grande difficulté. Enfin, les préconisations posées sont quelques réponses qui doivent, par leur mise en œuvre, écarter sur ces territoires la tentation du replis identitaire et xénophobe qui naît de l'ignorance et du sentiment d'abandon souvent justifié.

Le groupe est également satisfait que des travaux croisant les préoccupations de la jeunesse et les spécificités liées au territoire aient été réalisés. Ils mettent le projecteur sur tout un pan de la population dont l'invisibilité dans le débat public n'a pas permis de développer des mesures fortes d'amélioration des droits. Cette même invisibilité est à l'origine du peu de données et d'enquêtes existantes qui ont un peu complexifié nos travaux en section. Le groupe alerte sur la nécessité de poursuivre les travaux du CESE par un renforcement de l'expertise de la situation des jeunes dans les territoires ruraux.

Enfin, ces travaux s'ajoutent à d'autres avis du CESE touchant à la jeunesse et contribuent, avec ces derniers, à la constitution d'une feuille de route solide en matière de « politique jeunesse ». Le groupe regrette qu'à la fin d'un quinquennat dont la jeunesse a été la priorité, encore de trop nombreuses préconisations du CESE n'ont pas été prises en compte. Si, comme l'a dit monsieur le ministre, tout ne peut pas aller aussi vite que nous le souhaitons, nous espérons que les préconisations de cet avis seront reprises.

Pour conclure, le groupe souhaite saluer les acteurs, et en particulier les jeunes, qui s'investissent chaque jour pour faire vivre les territoires ruraux, les rendre plus ouverts, dynamiques et accueillants et cela, souvent avec peu de moyens.

Le groupe remercie les rapporteurs de cet avis qui ont mené un travail complexe dans un délai particulièrement restreint et contraint. S'il ne fallait retenir que deux choses de cet avis, nous citerions Mylène Osmond et Tonya Courselle qui disent avec justesse : « *Faites confiance aux jeunes* » et « *Laissez-nous être des acteurs de notre territoire* » !

Le groupe votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Bouchaut-Choisy, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - Mme Bouchaut-Choisy

Mme Bouchaut-Choisy. Monsieur le président, madame la rapporteure, monsieur le rapporteur, mener une réflexion sur la place des jeunes dans les territoires ruraux c'est s'interroger plus largement sur les politiques mises en œuvre pour redynamiser les zones rurales en pleine mutation.

Les défis à relever sont multiples, en particulier la difficulté d'accès aux services publics et aux soins, l'insuffisance de logements adaptés, la fracture numérique persistante, la pauvreté de l'offre de formation et d'emploi ou encore l'accès à la culture plus restreint.

Dans les Outre-mer aussi, nos jeunes sont confrontés à ces mêmes difficultés, comme le rappellent les deux avis traités et votés par notre assemblée sur l'avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle et les défis de l'insertion professionnelle des jeunes ultra-marins.

Ces dernières années, les initiatives politiques en faveur des jeunes et des ruralités ont été nombreuses : les Assises ainsi que des comités interministériels de la ruralité, l'organisation des comités interministériels de la jeunesse se traduisant par l'adoption de mesures et de plans.

Si nous voyons des avancées aujourd'hui, le constat que nous avons posé au cours de nos travaux nous montre combien les défis sont encore nombreux et d'autant plus difficiles à traiter de manière pertinente qu'il existe une extrême diversité des espaces ruraux et des jeunesses.

Ainsi, les objectifs prioritaires à mettre en œuvre résident dans plusieurs choses. Tout d'abord, dans le renforcement du principe de solidarité pour tendre vers l'égalité réelle. Cela passe par l'élaboration d'un pacte dédié. Il s'agit de répondre concrètement par des moyens adaptés à chaque cas en visant plus spécifiquement l'égalité femmes/hommes, l'accès au logement, à la santé, à l'emploi, tout en développant l'offre de mobilité.

Ensuite, dans l'extension du principe de subsidiarité, car l'objectif n'est pas de traiter uniformément des situations différentes, notamment par l'adoption de la compétence jeunesse à l'échelle des communautés de communes ou par le renforcement des possibilités d'action des missions locales et des chambres consulaires. Enfin, en faisant des campus ruraux de projets des espaces d'innovation et d'expression. Cette jeunesse doit être la pierre angulaire de l'aménagement des zones rurales et de leur revitalisation. Ce qui impose de les associer davantage à la construction des politiques publiques afin de faciliter leur intégration socio-économique. Cette jeunesse a le sentiment que la société se construit sans elle alors qu'elle a tant de projets et d'idées à apporter.

Plusieurs recommandations de ce projet d'avis pourraient être judicieusement déclinées dans nos territoires ultra-marins. Le diagnostic et les outils à mettre en œuvre sont clairement définis, c'est maintenant aux acteurs publics de réinstaurer la confiance rompue avec cette jeunesse, pour donner à chaque jeune l'envie d'agir pour et avec les autres.

Le groupe de l'Outre-mer félicite les rapporteurs pour le travail extrêmement riche proposé, tant dans le projet d'avis que dans le rapport, pour faire progresser l'égal accès de tous à l'égalité réelle. Le groupe de l'Outre-mer votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Cabrespines, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - M.Cabrespines

M. Cabrespines. Monsieur le président, madame la présidente et monsieur le président de sections, madame et monsieur les rapporteurs, chers collègues, l'objet de ce rapport et de ce projet d'avis s'inscrit dans ce sentiment diffus, du monde rural, d'un certain abandon au privilège du milieu urbain.

La question de la jeunesse et de la ruralité est un sujet qui touche à l'aménagement du territoire et à la lutte contre les disparités territoriales.

En effet, si nous pouvons noter avec satisfaction l'effort important pour les jeunes de milieu urbain, nous constatons, dans le même temps, sans les opposer, combien certains territoires ruraux sont encore en déshérence, avec une jeunesse qui connaît des difficultés d'insertion, de chômage, de déscolarisation, de santé et d'exclusion souvent identiques à celles des territoires urbains mais pour lesquels les propositions de résolution sont moindres. De ce fait, aborder la question de la place des jeunes au regard de leur lieu de vie - rurale en l'occurrence - répond à la nécessité d'adapter les politiques pour la jeunesse aux conditions dans lesquelles elle se trouve.

Nous pourrions, pour partie, envisager une extension des actions mises en œuvre dans le cadre des quartiers prioritaires vers le milieu rural. Mais certains particularismes existent dans le monde rural.

Les travaux menés par les deux sections ont pointé ces difficultés pour aboutir à des propositions autour de trois axes importants :

- premièrement, sur la compétence jeunesse territorialisée : L'absence d'une collectivité identifiée compétente en matière de jeunesse pour les plus de 16 ans ne permet pas d'établir une véritable politique. Le morcellement par domaine de responsabilité des pouvoirs publics est dommageable car ne permettant pas une intervention globale auprès et avec les jeunes ;
- deuxièmement sur la création de campus ruraux : il s'agit d'une réponse possible mais elle doit s'inscrire dans une vraie politique de territoire dans laquelle tous les acteurs locaux accepteraient de s'investir ;
- troisièmement, sur le pacte jeunes ruraux : l'absence d'offre de proximité ou de prise en compte des difficultés de mobilité - physiques comme psychologiques ou sociales - pour suivre une scolarité secondaire conduit à une orientation privilégiée vers des formations techniques et professionnelles. Faciliter l'accès aux formations générales ne suffira pas à apporter des solutions à des situations souvent composées de plusieurs problématiques imbriquées.

Ces trois axes ne seront possibles que si le traitement des territoires ruraux se fait par une approche holistique : nombre de réponses ne peuvent se construire qu'à partir d'une appréhension globale du territoire et des populations.

Traiter de l'autonomie sans parler des questions de transport ou d'habitat adapté, parler des services sans souligner la moindre présence de ceux de l'État, vouloir donner aux jeunes les chances de s'insérer et de poursuivre un parcours sans que les moyens de couverture numérique soient suffisants, sont autant de handicaps forts qui doivent faire l'objet d'actions particulières en les mettant en corrélation entre elles pour une plus grande efficacité.

Cette autonomie passe aussi par l'accès au travail dans des bassins d'emploi souvent dépourvus d'offres. Les jeunes y sont souvent considérés comme incapables d'occuper les emplois à pourvoir, mais peuvent aussi être en position de refus face à des offres qui ne correspondent pas à leurs attentes.

Cela veut dire aussi que la place des jeunes passe par leur implication dans la vie locale. Permettre aux jeunes de siéger dans les instances décisionnelles, avec des bonus pour les collectivités qui feront les efforts nécessaires à cette implication est une bonne proposition. De même, il est important que le tissu associatif local favorise la prise de responsabilité des jeunes.

La citation fréquente voire systématique des associations et des missions locales comme lieu ressources pour les jeunes est symptomatique de l'abandon de ces territoires et des jeunes qui y vivent. Ces deux formes de structure sont repérées par les différentes personnes auditionnées comme étant les dernières organisations présentes au plus près des territoires. Des moyens supplémentaires doivent être déployés pour faciliter leur intervention.

Cette saisine a permis un travail de fond sur la jeunesse comme sur la ruralité. Le sujet était large et la mobilisation de deux sections n'était pas de trop.

Je vais sans doute aggraver mon cas en dépassant un peu mon « temps de parole », mais je tiens à dire que la compétence, la patience, l'écoute, la compréhension des deux rapporteurs et des deux présidents ont permis que nous aboutissions à un projet d'avis et à un rapport cadrés, circonstanciés et faisant l'objet de préconisations pertinentes.

Je veux ici remercier nos deux présidents, Eveline et Xavier, et nos deux rapporteurs, Danielle et Bertrand. Sans eux, et sans les administrateurs, et particulièrement, pour notre section, Philippe avec Guenaël et Hélène, nous n'aurions jamais réussi à tenir les échéances et à apporter des propositions construites. Merci à tous.

Compte tenu de la qualité du travail réalisé, je voterai pour ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Aschieri, à la place de Mme Claveirole qui a dû s'absenter, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée – M. Aschieri pour Mme Claveirole

M. Aschieri. Je vais vous lire la déclaration de Cécile Claveirole, d'autant plus que je partage son appréciation.

Ce projet d'avis et le rapport qui l'accompagne dressent un état des lieux particulièrement approfondi de ce que l'on peut savoir, et des jeunes et des territoires ruraux, avec les outils actuels. J'apprécie la qualité du travail fourni et des analyses proposées, et je partage entièrement les préconisations.

La question était complexe et peu documentée : un jeune, on pense savoir à peu près ce que c'est ; la définition des territoires ruraux, ça se complique car la définition du rural diffère selon les critères que l'on choisit et c'est très bien expliqué dans le rapport ; et les jeunes dans les territoires ruraux se trouvent à l'intersection de deux questions de société, pas faciles à appréhender. Aussi la qualité de la réponse est encore plus évidente quand on mesure combien le sujet est difficile à délimiter.

Aussi je voudrais juste ici apporter quelques points de réflexion complémentaires et un regret : je vais commencer par le regret, histoire de terminer par du positif !

Le regret, c'est que dans les modes de mobilité, qui manquent cruellement dans les espaces ruraux, le train ne soit pas cité comme mode de transport à réhabiliter. La SNCF a complètement abandonné des milliers de kilomètres de chemins de fer qui innervent nos campagnes. Manque de rentabilité, manque de voyageurs, manque d'offre, le dernier créant le premier... d'autres pays ont fait d'autres choix, comme la Suisse ou les Pays Bas et le chemin de fer est quand même le moyen de transport le plus sûr et parmi les moins polluants ... et il serait facile de cibler les jeunes en leur offrant des tarifs ultra préférentiels ; certaines – rares - régions le font...

Quelques points de réflexion : pourquoi toujours séparer, sectoriser, segmenter ... les jeunes à la campagne ne sont-ils pas avant tout des jeunes, comme ceux des villes ? Certes il y a quelques chiffres statistiques qui varient mais l'aspiration de la jeunesse, doit-elle être différente selon le milieu dans lequel elle vit ?

En discutant avec les uns et les autres, nous sommes assez d'accord pour constater que les problématiques des jeunes dans les campagnes ne sont pas très différentes de celles des jeunes dans les villes et leurs banlieues. Les relations ville-campagne semblent souvent dessinées comme un miroir aux alouettes tendu par la ville ; heureusement ce projet d'avis évite cet écueil !

Cependant, pour vouloir cesser d'opposer les milieux, les gens, leurs modes de vie, leurs âges, il faut recréer de la mixité. Ce que notre société est en train de perdre c'est la mixité, génératrice d'échanges, d'enrichissement mutuel, de partage et de coopération : mixité d'âges, de catégories socioprofessionnelles, d'usages. Tant que l'on cantonnera les bureaux dans un coin, les magasins dans un autre, les terres agricoles au milieu - parce qu'il faut manger quand même - les jeunes ruraux perdus dans leurs campagnes et les jeunes des banlieues mettant le feu dans leurs immeubles et les vieux dans d'autres maisons...Excusez-moi pour la brutalité des mots mais ils permettent une meilleure visualisation parce que l'habitat n'est pas adapté, parce que l'on privilégie les segmentations, parce que le foncier n'est pas contrôlé, le résultat social est catastrophique.

Alors remettons un peu de lumière et d'attractivité dans nos campagnes ; oui plus de mobilité, de santé, de formation ; imaginons de nouvelles mixités dans l'utilisation de l'espace ; arrêtons de cloisonner et proposons des interconnexions, mais proposons aussi des discours éclairants et non manichéens, de cadre de vie et de cadre d'envie et de relation à la nature ; redonnons de vrais raisons aux jeunes d'aimer le rural, mais surtout redonnons du sens social à nos vies !

Bien évidemment je voterai ce projet d'avis, avec tous mes remerciements pour le travail fourni.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Chassang, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Chassang

M. Chassang. Monsieur le président, madame et monsieur les rapporteurs, Les jeunes sont attachants, tendres, combatifs et très lucides. Ils ont faim et soif de tout, et sont animés d'une forte volonté d'avancer. Ils rêvent tous d'indépendance.

Mais, comme le rappelle la saisine du Premier Ministre, la jeunesse n'est pas un ensemble uniforme. C'est particulièrement vrai pour celle qui vit dans les territoires ruraux. Forte de 1,6 million de jeunes, elle mérite une attention particulière. En effet, comme le constatent tous les professionnels libéraux, omniprésents en milieu rural, la jeunesse de ces territoires est confrontée à de nombreuses difficultés, notamment en termes de mobilité, d'accès à la formation, au logement, à l'emploi, à la culture, aux services en général, les jeunes femmes étant encore plus touchées par ces inégalités.

On entend aussi les propos de Nadège Winter co-fondatrice de Twenty, un e-magazine rédigé uniquement par des 16-25ans : « *Ne venez pas leur parler de politique ! Ce n'est pas un sujet ! Ils trouvent les hommes politiques globalement nuls, déconnectés du réel* » ; perception sans doute accrue par l'éloignement des lieux de décisions et le développement des intercommunalités.

La perte de confiance dans les institutions représentatives, le sentiment d'abandon, contribuent à une certaine défiance de la jeunesse rurale qui se traduit notamment par l'abstention et des votes extrémistes.

Le groupe des professions Libérales soutient les préconisations du projet d'avis visant à intégrer les questions liées à la jeunesse dans les politiques publiques locales, avec notamment la mise en place de « Projets Jeunesse Territoire » fondés sur des diagnostics partagés.

C'est effectivement à l'échelle des bassins de vie que les solutions les plus efficaces et les plus pragmatiques seront trouvées ; en impliquant les jeunes et tous les acteurs de la société civile, en faisant évoluer les pratiques, en apprenant aux adultes à écouter, à dialoguer avec les jeunes, à mieux les comprendre pour agir efficacement en faveur de l'attractivité des territoires.

Les professions libérales ne peuvent que souscrire au développement des « campus ruraux de projets » dédiés à la création d'activités, à l'innovation, associant les jeunes et les encourageant à développer leurs projets.

Au-delà des acteurs institutionnels que sont les chambres consulaires, les services de l'État ou des collectivités locales, les entreprises libérales - des techniques et du cadre de vie, du droit et de la santé - participent activement à la vitalité des territoires. Elles sauront être des partenaires de ces campus, contribuant notamment à motiver les jeunes à oser s'installer localement.

Mais comme nous le disons pratiquement pour tous les sujets, toutes ces initiatives ne pourront pas se développer tant que l'ensemble du territoire ne bénéficiera pas d'une couverture numérique à très haut débit - téléphonie mobile et internet - favorisant par ailleurs la mobilité, l'accès à la formation, à la culture. Or nous en sommes encore loin. Certes « *la ruralité est une chance pour la France* », mais sa jeunesse aussi ! Nous devons lui offrir les moyens de construire les territoires ruraux de demain, dynamiques et attractifs.

Vous l'aurez compris, Le groupe des professions libérales votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, l'ensemble des groupes s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a pas d'autres demande de prise de parole, je déclare close la discussion générale.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, je vous informe qu'aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par Danielle Even et Bertrand Coly.

En conséquence, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Suffrages exprimés : 178
- Ont voté pour : 178

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci aux deux rapporteurs, merci aux deux jeunes qui ont apporté leurs témoignages très intéressants avec beaucoup de volonté. Je cède la parole à Xavier Nau, président de la section de l'éducation, de la culture et de la communication.

M. Nau. Je voudrais remercier les rapporteurs pour ce travail. Le résultat du vote montre bien la qualité du texte.

Je voudrais également remercier également l'ensemble des conseillers des deux sections qui se sont énormément impliqués. Ce que je dis-là n'enlève rien à ce qu'ont fait les rapporteurs, mais on a senti que chacune des deux sections avait vraiment envie de bonifier le texte, d'avancer, de cadrer, d'arriver à trouver un fil rouge qui n'était pas facile tant le sujet paraissait « filandreux » au départ, en tout cas difficile à cadrer.

C'était, par ailleurs, une expérience intéressante de transversalité de travail entre deux sections.

On sait que c'est l'un des chantiers du CESE aujourd'hui. Il faut multiplier ces expériences, ces façons de faire, et en tirer peut-être un certain nombre de leçons pour, à l'avenir, pouvoir le faire de façon encore plus efficace. Je n'en dirai pas plus.

M. le Président. La parole est à Isabelle Roudil, vice-présidente de la section de l'aménagement durable des territoires.

Mme Roudil. Je voudrais présenter les excuses de la présidente de la section, Eveline Duhamel, qui ne pouvait pas être là aujourd'hui pour des raisons de santé.

Je me joins à tout ce que Xavier Nau a dit. Les deux sections ont pu travailler avec beaucoup d'échanges et d'efficacité.

Je voulais noter un travail très original que nous ont proposé les deux rapporteurs : passer une journée en dehors de nos journées traditionnelles de travail avec des jeunes - le jeudi 13 octobre - afin que nous puissions échanger avec eux, approfondir les questions. Nous ne savions pas trop où nous allions, nous étions un peu « tous azimuts ».

Cette journée nous a permis de nous recentrer, de bien comprendre où nous voulions aller, quels étaient les principaux enjeux. Grâce à cela nous avons très bien travaillé.

Monsieur le Président, même si cette journée a coûté « 2 ou 3 francs, six sous de plus » et nous vous remercions - elle a été efficace car elle a permis d'avoir un rapport et un avis de qualité.

M. le Président. Tout à fait. Merci pour le travail réalisé. Je vous donne rendez-vous le 24 janvier, pour notre prochaine assemblée plénière consacrée à l'examen du projet d'avis relatif à *L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent*, présenté par Nicole Verdier-Naves et Michel Badré, rapporteurs, au nom de la commission temporaire présidée par Jean Grosset.

La séance est levée

La séance est levée à 16 heures 11.

*

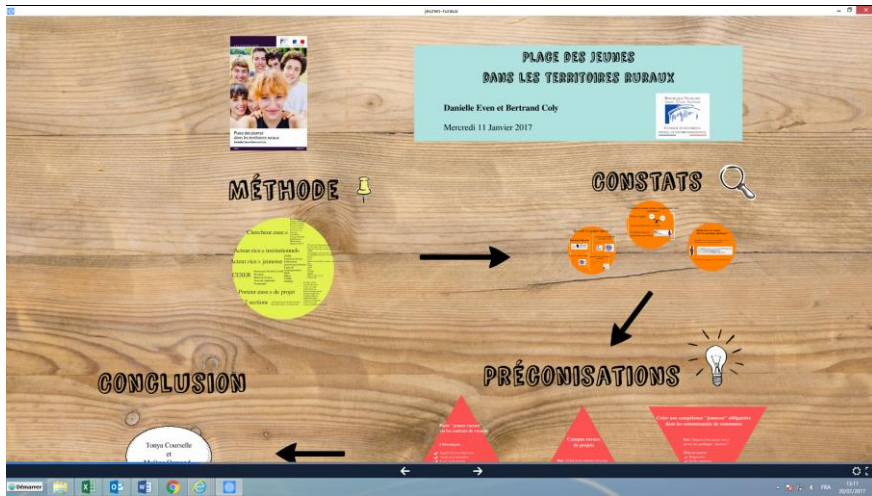
* *

La séance est levée à 16 heures 10

Prochaine séance, mardi 24 janvier 2017, à 14 heures.

ANNEXE


Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Danielle Even et Bertrand Coly, rapporteurs






Quelle prise en compte dans les politiques publiques ?

- Eparpillement de la gestion des questions jeunes
- Jeunesse n'est pas une priorité politique

 La **jeunesse** est inscrite comme une **priorité politique** dans **9 communes urbaines sur 10** contre seulement **1 commune rurale sur 4**

- Représentations négatives des élus envers les jeunes

PRÉCONISATIONS 

Pacte "jeunes ruraux" via les contrats de ruralité

5 thématiques :

- ✓ Égalité de territoires
- ✓ Accès à la formation
- ✓ Accès au logement
- ✓ Accès à la mobilité physique
- ✓ Accès à la santé

Campus ruraux de projets

But : Créer de la synergie entre différents acteurs et initiatives pour développer les projets des jeunes

Mises en œuvre :

- ✓ Lancer concours ou à côté
- ✓ Financements complémentaires

Créer une compétence "jeunesse" obligatoire dans les communautés de communes

But : Structurer les actions liées à cette compétence "jeunesse"

Mises en œuvre :

- ✓ Diagnostic
- ✓ Carte communale
- ✓ Implication des jeunes



Créer une compétence "jeunesse" obligatoire dans les communautés de communes

But : Structurer les acteur.rice.s autour des politiques "jeunesse"

Mise en oeuvre :

- ✓ Diagnostics
- ✓ Outils pertinents
- ✓ Implication des jeunes

The slide features a red inverted triangle on a light wood background. The text is white and centered within the triangle. At the bottom, a Windows taskbar is visible with various application icons and system tray elements.



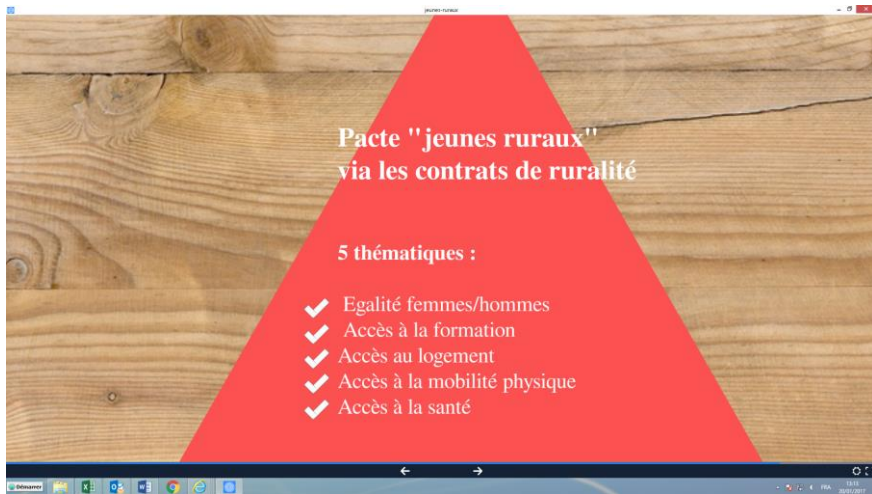
Campus ruraux de projets

But : Créer de la synergie entre des acteur.rice.s existants pour développer les projets des jeunes

Mise en oeuvre :

- ✓ Lieux existants ou à créer
- ✓ Financements supplémentaires

The slide features a red upright triangle on a light wood background. The text is white and centered within the triangle. At the bottom, a Windows taskbar is visible with various application icons and system tray elements.



Pacte "jeunes ruraux"
via les contrats de ruralité

5 thématiques :

- ✓ Egalité femmes/hommes
- ✓ Accès à la formation
- ✓ Accès au logement
- ✓ Accès à la mobilité physique
- ✓ Accès à la santé

The image is a screenshot of a presentation slide. The background is a light-colored wood grain. A large red triangle is positioned on the right side, pointing towards the top. The text is centered on the slide. At the bottom, there is a Windows taskbar with various application icons and a system tray showing the date and time.